JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE.

15. OCTOBRE

1778.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apoſt.

Avec Privilége de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commiſſaire-Examinateur.

JOURNAL HISTORIQUE ET *LITTERAIRE*.

15. OCTOBRE 1778.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Sermons du pere Pierre-Claude Frey de Neuville l'aîné, dédiés au Roi. A Rouen chez Dumeſnil, à Liege chez Lemarié. 1778. 2. vol.

CES ſermons ſeront certainement accueillis du public, même après ceux du P. Charles de Neuville *, frere de Pierre-Claude. En les liſant on ſe convaincra ſans peine de la vérité de ce que dit l'éditeur, du génie & de l'éloquence de ces deux célébres orateurs. " Nous pouvons dire d'après ceux, qui les

* 15. 1776, 549.

voïant de plus près, furent plus à même d'apprécier le mérite de l'un & de l'autre, que pour la juſteſſe, la ſolidité, l'étendue de l'eſprit, pour la vivacité de la pénétration & des lumieres, pour la fineſſe du diſcernement, pour la variété des connoiſſances, & même pour la profondeur du génie, on n'appercevoit aucune différence entre les deux freres „.

Les ſujets traités dans ces deux volumes ſont *la penſée de la mort, le jugement dernier, les ſouffrances, le pardon des injures, l'amour de Dieu, la vérité de la religion chrétienne, la paſſion de Jeſus-Chriſt, ſa réſurrection, ſon aſcenſion, la fête de la Pentecôte, la purification & l'annonciation de la Vierge, & l'aumône.*

Pour donner une idée de la maniere de l'auteur, nous tranſcrirons ce paſſage ſur l'amour de Dieu, où l'on trouve des vûes philoſophiques unies aux vérités ſimples du chriſtianiſme. " Si les grands de la terre réglent leur eſtime & leur bienveillance, moins ſur l'amour qu'on a pour eux, que ſur les ſervices qu'on leur rend; c'eſt pour eux une eſpece de néceſſité d'en uſer de la ſorte. Hommes comme nous, ils ne voïent pas le fond des cœurs; &, quand ils le verroient, ſujets à mille beſoins, pour les rendre heureux il leur faut autre choſe que des cœurs; & ces cœurs ſi peu connus, ſi peu eſtimés, ſouvent ſi peu utiles à des maîtres mortels, ſont le ſeul de tous nos biens qui attire les regards, qui mérite l'eſtime, qui faſſe la joie, &, dans un ſens, le bonheur même d'un Dieu. Le P. Frey avoit une grande connoiſſanc

des ſaintes écritures ; il les cite de la maniere la plus heureuſe & la mieux aſſortie au ſujet qu'il traite, en donne des explications ingénieuſes & touchantes. Nous donnerons pour exemple, ce que l'auteur dit de l'amour & de la crainte de Dieu, de l'amour mercénaire & de l'amour déſintéreſſé ; & l'uſage qu'il fait de la parabole des ouvriers appellés à différentes heures du jour à la culture de la vigne du Seigneur. " Vœux capables de plaire à Dieu, ne fuſſent-ils dictés que par une crainte filiale, & par l'eſpérance des biens éternels ; mais vœux qui n'imprimeroient pas à toutes nos démarches, à nos moindres efforts, ce caractere de grandeur & de nobleſſe que leur imprime l'amour. Un chrétien qu'anime & ſoutient l'eſpoir de la récompenſe, ne ſera point trompé ; il ſert un maître juſte & fidele dans ſes promeſſes ; tout juſqu'à ſes plus legeres ſouffrances, tout ſera compté, tout ſera récompenſé. Mais il doit s'attendre à en voir d'autres, qui n'auront ni ſouffert ni travaillé comme lui ; qui n'auront pas comme lui, porté le poids du jour & de la chaleur ; & cependant placés auſſi haut, peut-être plus haut que lui dans le Roïaume du Pere céleſte. Et s'il en eſt ſurpris ſur-tout s'il oſe s'en plaindre : Serviteur fidéle, lui dira Dieu, ſerviteur fidéle mais intéreſſé, mercenaire laborieux, mais enfin mercenaire, de quoi vous plaignez-vous ? votre ſalaire ne répond-t-il pas à vos eſpérances & à vos maux ? eſt-ce vous faire injure que de taxer votre ouvrage du prix dont nous ſommes convenus : *nonne ex denario conve-*

nihi mecum ? Vous l'avez exigé, il a fallu vous le promettre ; il eſt à vous ; mais auſſi n'attendez rien de plus : *tolle quod tuum eſt, & vade.* Ceux dont vous enviez le ſort ont moins travaillé que vous ; je le ſais : mais ils ont travaillé ſans convention, ſans ſavoir, du moins ſans penſer quelle ſeroit leur eſpérance, trouvant dans le ſeul plaiſir de me ſervir une récompenſe préſente. Ils ont encore moins ſouffert qu'ils n'ont paru ſouffrir ; mais ce qui diminuoit leur peine augmentoit leurs mérites ; & tout eſt grand, tout eſt digne de moi, dès que je le vois marqué au ſceau d'un amour ſi généreux & ſi déſintéreſſé „.

Dans le ſermon ſur les ſouffrances, l'orateur fait une application heureuſe de ce paſſage tiré du livre d'Eſther : *Sic honorabitur quemcumque voluerit rex honorare.* Il paſſe en revûe toutes les claſſes de ſaints & de chrétiens, & fait voir que tous ceux que Dieu a glorifiés, que Dieu a placés au nombre de ſes amis & de ſes favoris les plus chers, n'ont eu d'autre diſtinction ni d'autre caractere propre à les diſtinguer des enfans du ſiecle, ſi-non l'occaſion, la force, le goût de ſouffrir pour lui. " Voulons-nous aujourd'hui ſavoir quels ſont les ſerviteurs fidéles, & les favoris du Roi que nous ſervons ? N'en doutons point, ce ſont ceux qu'il fait aſſeoir au pied de ſon thrône, qu'il revêt de toutes les marques de ſa dignité, auxquels il prodigue les ſeules richeſſes qu'il ait amaſſées & poſſédées ici-bas. Mais que vois-je ? un juſte aſſis au pied du calvaire, baigné dans ſon ſang, abreuvé de fiel

& d'amertume, devenu l'objet de la haine & de l'exécration publique : à ces traits je reconnois le Dieu que j'adore ; du moins voilà ſon thrône, ſa couronne, ſa pourpre, ſes tréſors ; & ſi tout cela peut être le partage d'un ſerviteur zélé, fut-il jamais un homme plus heureux, plus honoré que celui avec qui mon Dieu prend plaiſir à ſe confondre ainſi : *Sic honorabitur quemcumque voluerit rex honorare* „.

Après avoir parlé des ſouffrances des Apôtres & des perſécutions de l'Egliſe naiſſante, l'auteur continue de cette ſorte. " Dans ce grand nombre de Saints que l'Egliſe révere, en eſt-il un ſeul que la calomnie ait épargné, un ſeul que le monde n'ait pas perſécuté, un ſeul que Dieu lui-même n'ait pas éprouvé par les plus grandes tribulations ? L'hiſtoire de leur vie n'eſt le plus ſouvent preſque rien autre choſe, que l'hiſtoire de leurs perſécutions & de leurs traverſes : il en eſt, en vérité, juſques ſur le thrône ; & nous voïons avec plaiſir, dans les faſtes de l'Egliſe, le nom d'un des plus grands Rois qu'ait jamais eu la France ; grand aux yeux du monde par l'éclat de ſes victoires, plus grand encore aux yeux de Dieu par l'éclat de ſes vertus : des peines & des épreuves ſecrettes euſſent pû le ſauver ; mais parce que Dieu veut qu'on l'honore dans les ſiecles à venir, il lui doit des diſgraces & des revers que le monde ne puiſſe ignorer ; il faut qu'il paſſe du thrône dans les fers, & que ſa captivité lui donne avec ſon Dieu ces traits de reſſemblance que l'Egliſe ne reconnoîtra jamais

dans un Roi victorieux, toujours conquérant : *Sic honorabitur quemcumque voluerit rex honorare* „.

La force de la prédication évangélique, les obſtacles qu'elle eut à combattre, les triomphes qu'elle remporta, ſont excellemment exprimés dans le ſermon ſur la *vérité de la religion chrétienne.* L'orateur y démontre que les diſcours des hommes ne peuvent produire de ſi ſubites & de ſi étonnantes révolutions. " Que l'orgueil & la vanité d'un philoſophe trace le plan d'une religion ; que le crédit & l'autorité des maîtres du monde viennent à l'appuïer ; que la facilité, que la crédulité, que la timidité même des peuples cédent enfin ſoit à des raiſonnemens qui l'éblouiſſent plutôt qu'ils ne l'éclairent, ſoit à la force qui le contraint plutôt qu'elle ne le perſuade : dans tout cela rien que de fort naturel, & ſi un ſeul de ces caracteres convient à la religion chrétienne, qui peut douter, qu'il ne fût ſaiſi, manié, exagéré par ces impies dont l'eſprit, dont les talens, dont les veilles ne ſemblent avoir pour but, que de nous affranchir d'un joug dont au fond de leur cœur ils ſavent pour la plupart qu'ils ont eux-mêmes bien de la peine à ſe défendre. Mais ſi le ſeul plan de la religion chrétienne porte le caractere & l'empreinte d'une inſpiration divine dans ſon auteur, ſi la foi des peuples ſoumis à la religion chrétienne ſuppoſe néceſſairement des preuves ſenſibles, palpables & à l'évidence deſquelles un eſprit raiſonnable ne puiſſe ſe refuſer, ſi la réſiſtance la plus unanime & la plus

opiniâtre de toutes les puiſſances de la terre nous oblige de remonter juſqu'au pouvoir ſuprême d'un Dieu, ſeul capable de rendre tous leurs efforts inutiles, à quels traits & à quels traits plus marqués le doigt de Dieu peut-il jamais ſe rendre ſenſible „.

On voit dans le même diſcours un contraſte frappant entre la religion de Jeſus-Chriſt, d'un côté, le mahométiſme & les ſectes de l'autre. Je me bornerai à cette derniere partie de la comparaiſon. " A la réſerve de notre ſainte religion nous n'en voïons aucune qui ne ſoit marquée au coin des paſſions qui lui ont donné la naiſſance; aucune qui flétrie dès ſa premiere origine & dépoſant toujours contre elle-même n'annonce dans tout ſon culte & l'aveuglement des eſprits & la corruption des cœurs qui l'ont enfantée. Un impoſteur hardi, entreprenant, accrédité, qui fait marcher devant lui la terreur & l'épouvante, eſtimé, reſpecté, craint, preſqu'adoré, Mahomet, en un mot, ne pouvoit-il pas ſe livrer en ſecret aces vices honteux, & qui font horreur à la nature? Non, Chrétiens, il ne le pouvoit pas; il n'eſt point de ténebres aſſez profondes pour un chef de ſecte, encore moins pour le premier auteur d'une religion. L'eſtime des uns, la malignité des autres, l'attention de tous ſaura ſe faire jour & percer les réduits obſcurs, ira lire dans ſon cœur. Mahomet n'eſt pas un prophete, il le perſuadera cependant à des peuples crédules & groſſiers; mais c'eſt un voluptueux, un impudique; & ſur ce point il déſeſpere de les tromper; ſa politique en cela

plus adroite qu'on ne penſe communément le détermine à excuſer, à autoriſer, à conſacrer des vices, qu'il ne peut ni combattre ſans prendre trop ſur le penchant qui le domine, ni ſatisfaire avant de les avoir mis en honneur & en crédit.... Ainſi Luther accablé ſous le poids du célibat & des vœux qui l'obligent à vivre ſur la terre comme les Anges dans le ciel; ainſi Luther peu content qu'on excuſe, qu'on tolere ſa foibleſſe, en a-t-il fait un point capital de ſa réforme; ainſi plaçant au rang de ſes victoires ſur l'Egliſe romaine, le ſcandale & l'impunité de ſon incontinence, a-t-il donné plus d'une fois lieu de rougir aux plus ſages & aux plus modérés de ſes ſectateurs „.

L'orateur prend toujours ſes diviſions dans la nature & les propriétés du ſujet, plutôt que dans le goût des antitheſes, des oppoſitions ou inverſions faillantes, qui marquent la prétention au bel-eſprit, bien plus que le déſir d'inſtruire & d'édifier. Défaut devenu à la mode & qui caractériſe en quelque ſorte les prédicateurs du tems. En parlant du pardon des injures p. ex., le P. Frey entreprend de perſuader qu'il eſt pour nous d'une indiſpenſable néceſſité de pardonner, ſi nous voulons qu'on nous pardonne : c'eſt le ſujet du premier point. De pardonner comme nous voulons qu'on nous pardonne : c'eſt le ſujet du ſecond point.——Le reſpect humain eſt conſidéré comme la choſe la plus dangereuſe & la plus funeſte dans ſes ſuites, comme la paſſion la plus mépriſable & la plus foible dans ſes principes. —— Le Jugement dernier ne ſervira qu'à couvrir le pécheur,

cheur, déja jugé, d'une confuſion toute nouvelle, mais la plus accablante pour lui. Le Jugement dernier ne ſervira qu'à aigrir le déſeſpoir du pécheur déja réprouvé, & lui rendre ſon enfer encore plus inſupportable. Toutes les diviſions ont ce ton de raiſon & de ſageſſe.

Si le P. Frey n'a pas eu des ſuccès auſſi éclatans que ceux du P. de Neuville, c'eſt parce qu'il n'a pas couru avec autant d'aſſiduité la même carriere. Ce qui nous reſte de ſes ſermons, n'eſt que le fruit des courts inſtants, que le zele pour le ſalut des ames, bien plus que l'envie de paroître, lui fit dérober à ſes autres occupations. Si on excepte un petit nombre de ſes ſermons, plus travaillés & mis au net par lui-même, la plupart ne ſont qu'une légere ébauche, telle que la jettoit à la hâte un eſprit facile & conſtamment nourri par les réflexions les plus ſolides ſur la religion & les mœurs. Nouvelle preuve, que la vraie ſource de l'éloquence eſt dans l'ame, & que toutes les brillantes méthodes qu'on nous enſeigne pour prêcher avec fruit, ſont des illuſions toutes pures. On voudroit réduire en une parade de mots & de geſtes l'énergie du cœur & du langage humain. On prétend faire ſentir aux autres ce qu'on ne ſent pas ſoi-même, & ce qu'on énonce ſans d'autre impulſion que celle de la vanité ou d'une imitation ſervile. Je connois une ville, où des eccléſiaſtiques pour s'aſſûrer la gloire de la prédication, vont prendre au théâtre des leçons mimiques de geſte & de voix chez les hiſtrions

& les filles d'opéra. Quand de pareils gens montent en chaire pour barbouiller la doctrine de l'Evangile, je voudrois que la voûte du temple s'ouvrît tout-à-coup & fît entendre à ces ames lâches le reproche effraïant que Dieu faiſoit aux prédicateurs ſacrileges & apoſtats :
Pſal. 49. *Quare tu enarras juſtitias meas, & aſſumis teſtamentum meum per os tuum ?*

Judicium Theologorum Argentinenſium de libro germanicè vulgato : **J. L. Iſenbiehls neuer Verſuch über die Weißagung vom** Emmanuël. Moguntiæ, typis hæred. Hæfner 1778. 1 vol in-8°. de 173 pages.

AVec ce jugement de l'univerſité de Strasbourg on nous a envoïé celui de l'univerſité de Heidelberg ſous ce titre : **Theologiſche Beurtheilung des Iſenbiehliſchen neuen Verſuchs über die Weißagung vom Emmanuel. Maynz** 1778. 1 vol in-8°. de 96 pages. Les deux univerſités ſe ſont occupées de la ſinguliere explication que le profeſſeur Iſenbiehl a donnée de la fameuſe prophétie d'Iſaïe : *Ecce Virgo concipiet &c.* On ſait que quelques Peres (a) & quelques théologiens

(a) Les auteurs de cette cenſure avancent peut-être avec trop d'aſſurance que les Peres ont unanimement entendu ce paſſage, dans le ſens littéral, de l'avénement du Meſſie. Il eſt certain que St. Baſile, St. Jerôme, St. Cyrille, Théodoret,

(a) en cherchant le ſens littéral de cette prédiction dans quelque événement contemporain du Roi Achaz, ont néanmoins reconnu que le ſens figuratif regardoit le Meſſie (b); ce ſentiment déja peu accueilli chez les théologiens qui aiment à ſuivre les ſentimens communs & le plus généralement adoptés par les ſaints Peres, n'a pas paru ſuffiſant à Mr. Iſenbiehl pour ſe faire remarquer dans la foule des profeſſeurs, il a fait un pas plus avant, & a propoſé des aſſertions qu'aucun théologien catholique n'avoit oſé ſoutenir, car ſuivant les docteurs de Strasbourg tout ſon ſyſtême ſe réduit

---

Euſebe, Procope & d'autres, ont adopté le ſens myſtique; quoique dans quelques endroits de leurs ouvrages ils aient auſſi paru appliquer à Jeſus-Chriſt le ſens littéral.

(a) Entre autres le paradoxal Pere Hardouin, ſon diſciple Berruier, Dom Calmet, & ce qui fait une autorité plus grave, le célebre Mr. Huet.

(b) Il ne faut pas confondre le ſens figuratif avec le ſens de pure accommodation. Par le choix & l'accord des expreſſions les écrivains inſpirés caractériſoient l'avenir, au même tems qu'ils décrivoient les choſes préſentes ou paſſées. Les Juifs reconnoiſſoient ce double ſens & le reſpectoient; ils ſavoient que leur loi étoit figurative, & que tout ſe rapportoit aux choſes qui faiſoient l'attente & l'eſpérance de la nation. Cette maniere de les inſtruire & de les convaincre étoit donc ſage & proportionnée à leur intelligence. St. Paul ſur-tout en fait un grand uſage dans ſon Epître aux Hébreux, pour ſe faire au génie de la nation à laquelle il parle. Toute l'ancienne loi n'étoit qu'un prélude de la nouvelle; tout figuroit, annonçoit, préparoit les grandeurs de l'Evangile.

à ces trois propoſitions. 1°. *Iſaïas cap. 7. ℣. 14 & 15 nihil prædixit de Chriſto & ejus matre.* 2°. *Emmanuel Iſaïæ de Chriſto intelligi nequit nec in ſenſu litterali, nec in ſenſu typico.* 3°. *S. Matthæus textum Iſaïæ ut meram adnotationem hiſtoricam adducit, vel tantùm ad illum alludit.*

Les théologiens de Strasbourg déclarent ces propoſitions hérétiques, & à cette cenſure ils ajoutent la ſuivante, dont la concluſion eſt très-propre à faire changer de ſentiment à l'auteur. *Declaramus in certamine ſeu opere auctoris de dicta prophetia plures alias reperiri propoſitiones falſas, temerarias, ſcandaloſas, Eccleſiæ & patribus injurioſas ac hæreſi faventes; auctoremque ipſum inſuper pœnis ab Eccleſia ſtatutis & a Concilio Tridentino renovatis ſubjici poſſe, quia opus ſuum abſque Ordinarii licentia typis edidit.*

Il paroit que cette obſervation touchant la punition du profeſſeur allemand a été prévenue par le vicariat de Mayence, comme nous l'avons dit en ſon tems *. Le profeſſeur s'étant échappé de l'abbaïe d'Erlach, qui lui ſervoit de priſon, avoit déja gagné Blieſcaſtel, lorſqu'il fut repris le 5 du mois d'Août, & mené dans les priſons du vicariat de Mayence.

Les théologiens de Heidelberg donnent à l'ouvrage d'Iſenbiehl la qualité d'écrit téméraire & erroné (*ſcriptio temeraria & erronea*) & cenſurent un grand nombre de propoſitions *in globo*, comme fauſſes, captieuſes, ſcandaleuſes, &c. &c. Je n'entreprends pas ici l'examen

si l'apologie de ces différentes censures théologiques; mais je ne puis m'empêcher d'applaudir au zele que les universités catholiques déploient contre cette manie de donner des explications singulieres & exotiques aux passages les plus remarquables des Livres saints. On ne sauroit contenir avec trop de vigilance & de fermeté ces *esprits pétulans*, comme les appelle le Concile de Trente *, ni choisir des moïens trop efficaces pour les guérir de la démangeaison de se donner une célébrité usurpée, fondée sur des études superficielles, mal dirigées, mal digérées, ou plutôt sur une ignorance audacieuse & morgante.

* *Ad coercenda petulentia ingenia.* Sess. 4. dec. 2.

Archiv der ausübenden &c. *Archive de l'art de l'éducation pratique.* A Giessen, 1778, tom. I. in-8°.

CEtte idée de former une archive des livres de l'éducation, qui peut paroître plaisante, ne l'est néanmoins pas; ces ouvrages se multiplient tellement, qu'il y a de quoi remplir une bibliotheque de ceux qui ont paru dans ces dernieres années. Il en paroit encore tous les jours de nouveaux, entre lesquels ceux de Mr. Basedow tiennent un rang très-distingué. Notre archiviste ne dit pas à quel nombre de volumes ira cette collection; à en juger par la fécondité des écrivains qui s'occupent de cet objet, elle sera fort étendue. Mais peut-être que les folles dépenses, le tems perdu,

l'ignorance & les vices, feront enfin ouvrir les yeux, & nous débarraſſeront de toutes les vaines ſpéculations ſur cette matiere.

Hiſtoire de la Moldavie & de la Valachie avec une diſſertation ſur l'état actuel de ces deux provinces. Par Mr. C... A Jaſſy, aux dépens de la ſociété typographique de Deux-Ponts 1777. 1 vol. in-12 (a).

L'Hiſtoire de ces deux provinces ſemble avoir acquis un intérêt particulier par les événemens de la derniere guerre, dont elles ont été le théâtre. Les efforts inutiles qu'a fait la Ruſſie pour les aſſujettir à ſa domination; après les avoir inondées du ſang des Ottomans; la fermeté heureuſe avec laquelle les vaincus en ont demandé & obtenu la reſtitution par le traité de paix en 1774; le ſort déplorable des habitans qui révoltés contre leur Souverain en faveur des Ruſſes, auxquels ils tenoient par les liens de la religion, ſont devenus l'objet de la vengence des Turcs &c; tout cela a trop long-tems occupé l'attention de l'Europe, pour que l'ouvrage que nous annonçons ici, ne trouve point

(a) Plaiſante annonce! *à Jaſſy*, capitale de la Moldavie, *aux dépens de la ſociété typographique de Deux-Ponts.* Que cela eſt ſpirituel & bien aſſorti!... Tout, juſqu'au titre des livres ſe reſſent aujourd'hui de ce genre d'eſprit, ſi fécond en ſaillies, & ſi bien pourvû de ſel attique.

point de lecteurs. Mr. C. n'a rien négligé pour donner de ces provinces l'idée géographique la plus complette, & y mêle de plus un grand nombre de traits hiſtoriques. Il parle de l'ancienne géographie du païs & des premiers maîtres qui l'ont poſſédé; delà il paſſe à l'hiſtoire de ſes derniers Princes, dont pluſieurs ont été doués de qualités brillantes & propres à rendre des peuples heureux, mais qui preſque tous ont péri malheureuſement. Il rapporte dans un détail particulier la mort du ſecond & dernier des Cantacuzenes, nommé Servan, de la Maiſon impériale de Conſtantinople. " Aïant obtenu la principauté de Valachie, lorſque Ducas le Romelin eut été transferé à celle de Moldavie, il conçut le deſſein de chaſſer les Turcs d'Europe, & fit tous ſes efforts pour le mettre en exécution, d'autant plus que les Allemands avoient réduit cette nation preſque aux abois. Il envoïa donc ſon propre frere George Cantacuzene en ambaſſade à Vienne vers l'Empereur Léopold : il fit auſſi une étroite alliance avec les deux freres Jean & Pierre, Czars collegues de Moſcovie, par l'entremiſe de l'Archimandrite de Boſnie, oncle du grand-viſir Soliman-pacha. On ne lui promettoit pas moins, en cas que Conſtantinople fut priſe, que de le faire déclarer Empereur des Grecs, comme repréſentant par ſon extraction l'ancienne famille des Empereurs de ſon nom. Ses préparatifs répondoient à ſes hautes eſpérances : car il fit fondre une artillerie de trente-huit gros canons, & aſſembla dans les bois & ſur les montagnes une armée

de vingt-huit mille hommes, compoſée de Serviens, d'Eſclavons & de Hirvates (a). Les Turcs étoient bien informés de ſes projets : mais occupés à faire face aux Allemands, ils n'oſoient montrer leur reſſentiment contre Servan ; & tant qu'il ne ſe déclaroit pas ouvertement contre eux, ils aimoient mieux diſſimuler, que de s'attirer ſur les bras un ſi puiſſant ennemi, en l'attaquant les premiers. Mais ce Prince dont le zele pour ſa religion, ne pouvoit être rallenti par la crainte des Ottomans, loin de réuſſir, fut la victime de ſes projets. Conſtantin Stolnie, ſon propre frere, & Brancovan fils de ſa ſœur, après avoir fait tous leurs efforts pour le détourner de ſon deſſein, voïant qu'ils ne pouvoient le perſuader, agirent, à ce que l'on croit, plus puiſſamment auprès de lui par le poiſon qu'ils lui donnerent en un feſtin, & crurent ainſi devoir acheter au prix d'un crime le repos de leurs familles, & la paiſible poſſeſſion de leurs grands biens. Il laiſſa après lui un fils, nommé Georges, qui ſe tient aujourd'hui en Tranſylvanie ſous la protection de l'Empereur, & quatre filles : Smaragde qui mourut peu après avoir été mariée, Marie qui fut épouſe de Mathieu Bataczan, Caſſandre mariée au prince Démétrius Cantemir, & Balaſſe „.

(a) J'ignore quels ſont ces *Hirvates* ; mais je ſoupçonne très-fort que l'auteur a voulu dire *Horvates*. *Horvath* en langue hongroiſe ſignifie un Croate.

Ce que l'auteur dit de la fertilité & des avantages phyſiques de ces provinces, eſt très-exactement conforme à la vérité; j'ai été à portée de connoître la choſe par moi-même, aïant demeuré aſſez long-tems ſur les confins de l'une & de l'autre principauté : au voiſinage de la Moldavie, à Biſtritz, ville de la Tranſylvanie-ſeptentrionale, & plus près encore à Rodnau, endroit célebre par ſes mines de plomb & d'argent; & au voiſinage de la Valachie, à Hermanſtadt, d'où j'ai fait une petite courſe dans cette province auſſi généralement inculte qu'elle eſt ſuſceptible de culture, ou cultivée, pour mieux dire, par ſes propres efforts. " En tirant vers la Beſſarabie ou la Tranſylvanie, on trouve des côteaux couverts de charmilles, roſiers, pruniers, pommiers, ceriſiers, poiriers, mûriers & vignes ſauvages entremêlés au haſard, & des plaines émaillées de mille fleurs, ſur-tout du bouton d'or, de l'anémone, de l'amarante, &c. &c. Ce mêlange confus & varié de tant de richeſſes, cet air ſimple & brillant de la nature ſauvage, inſpirent un profond regret au voïageur ſenſible, c'eſt de voir ce beau païs entre les mains des Turcs : les bords du Pruth principalement, offrent un coup-d'œil charmant; preſque partout ils ſont garnis de grands arbres : en ſerpentant ſans ceſſe, tantôt le long des côteaux ou montagnes, tantôt au travers d'une belle plaine, tantôt au milieu d'une forêt épaiſſe & profonde, ce fleuve ſemble toujours retourner ſur ſes pas & ne vouloir point abandonner de ſi beaux lieux. J'ai vu preſque toutes

les contrées de l'Europe : en vérité je n'en connois aucune où la diſtribution des plaines, des collines & des montagnes ſoit auſſi admirable pour l'agriculture & la perſpective, qu'en Moldavie & en Valachie. La nature eſt plus grande & plus majeſtueuſe en Suiſſe ; mais ici elle eſt plus douce & plus jolie, ſi l'on peut ſe ſervir de cette expreſſion. On y voit très-peu de pins ou ſapins, ornement continuel des campagnes de Ruſſie & de Moſcovie, où la nature a une phiſionomie lugubre & ſauvage. Les bois ſont remplis de fraiſes, de violettes, de noiſettiers & d'épines vinettes : on y trouve quantité d'arbres de haute-futaïe propres à la conſtruction des navires : l'aulne, l'érable, l'orme, le cornier & le chêne y ſont très-communs : la plupart des forêts, qui ſont en plaine, ont de diſtance en diſtance dans leurs intérieurs des vuides où habitent les Cyganis, eſpece de Bohémiens errants & qui voïagent en troupes comme les Tartares. Entre les montagnes qui renferment des minéraux, celles qui ſeparent la Tranſylvanie de la Moldavie & de la Valachie ſont les plus riches ; mais le Turc n'en permet point l'exploitation. Les rivieres de la Motra & de Biſtrica roulent de petites paillettes d'or que les Cyganis s'occupent à chercher dans le ſable, & qui leur fourniſſent un moïen de païer leur tribut annuel „.

Mr. C. qui n'eſt pas ſans goût pour les ſpéculations politiques, ſe plait à deviner à quel degré de proſpérité parviendroient ces deux provinces, ſi elles étoient ſous la domination de l'Empereur ou du Roi de Pruſſe. Il ne paroit

pas douteux que dans une telle ſuppoſition elles deviendroient bien plus floriſſantes quant au commerce, l'élégance des mœurs, les ſciences & les arts : mais ſeroit-ce un crime de douter que toutes ces choſes conſtituent eſſenciellement la vraie félicité publique ? J'ai vû des païs peu cultivés, où il y avoit des agrémens de ſociétés, des richeſſes de la bonne & ſimple nature, qu'on chercheroit en vain dans les roïaumes les plus floriſſans (a). Quoiqu'il en ſoit, l'auteur ſe promet d'une telle révolution les plus brillans effets. " Les colonies, dit-il, qu'on y enverroit n'auroient point à craindre les inconvéniens & les malheurs qu'ont eſſuïé celles d'Aſtracan ; parce que l'éloignement n'eſt point auſſi conſidérable, & qu'on a toutes les reſſources de l'Europe policée à eſpérer. On pourroit d'ailleurs éviter les inconvéniens auxquels les établiſſemens du Bannat de Temeſvar ont été ſujets, en choiſiſſant mieux les terreins d'habitation ; & en cela, les côtes de la Moldavie & de la Valachie, ſur le Danube, ſont plus favorables & l'intérieur des terres plus ſalubre ; il ne s'agiroit que de ſaigner les prairies & de faire écouler les eaux ſtagnantes, pour épurer l'athmoſphere & rendre le ſol plus propre à la culture. L'exploitation

(a) *Non illic inhiant pulchrâ teſtudine poſtes, Illuſaſque auro veſtes ephyreïaque dona ; Sed ſecura quies & neſcia fallere vita, Dives opum variarum, ſed latis otia fundis, Speluncæ, vivique lacus, ac frigida tempe Non deſunt.* a. Georg.

des mines, des bois, le défrichement des terres, & la culture mieux entendue du vignoble & du fruitier ſeroient des objets qui, dans vingt ans, enrichiroient deux cents mille familles de malheureux, expoſés ailleurs à la fainéantiſe & à l'indigence, & rapporteroient au Souverain ſoixante millions de livres de notre monnoie *. Le ſol des plaines & des côteaux a en général des qualités ſi favorables que, par-tout indiſtinctement, on pourroit former des établiſſemens avec le riz, le tabac, le ſucre, productions étrangeres à notre continent & ſingulierement propres à ce terrein. On raſſembleroit dans ce coin de l'Europe, preſque tous les objets de culture & de commerce connus ſur le globe. Le déſert qui s'etend depuis Jaſſy juſqu'au Nieſter & aux frontieres de la Podlachie, offre dans une largeur de vingt lieues ſur une longueur de trente, le meilleur terrein qu'il y ait peut-être nulle part pour la culture du froment, de l'orge & la plantation des vergers. Dans cet eſpace on ne trouve pas un ſeul arbre, mais partout la terre eſt couverte d'une herbe haute & d'une verdure vivace; le terrein eſt ondulé de toutes parts par de petites collines où l'on trouve des ſources d'eau à chaque pas; il n'y auroit rien de ſi facile que d'y planter des vergers & même des bois, tout y réuſſiroit à merveille „.

* Caeul exagéré & ridicule.

Parmi les différentes obſervations de l'auteur il y en a où ſon génie paroit manquer de force & d'étendue; où il s'arrête à l'enſemble que préſente les circonſtances du moment & perd

de vûe les événemens que l'avenir prépare de la maniere la plus viſible & la plus inquiétante. Pluſieurs de ſes ſpéculations s'appuïent ſur l'état actuel de l'Europe & ſes rapports avec les autres parties du monde : or il eſt plus que vraiſemblable qu'avant la fin d'un ſiecle cet état, ces rapports auront eſſuïé les plus grands changemens. " L'Europe eſt aujourd'hui le théâtre des grands événemens, & pour ainſi dire le ſiege de l'Empire du monde. La France, l'Angleterre, une partie de l'Allemagne & de l'Italie occupent le centre de ce continent, & de ce centre partent les lumieres qui vont éclairer les autres contrées du globe. L'univers s'agrandit aux yeux du philoſophe ; le génie perce à travers les obſcurités de la morale, & la vérité brille. Les ſciences conſolent l'homme ; les arts fourniſſent à ſon luxe & à ſes beſoins ; le goût perfectionne ſes jugemens, & l'hiſtoire en l'inſtruiſant du paſſé, lui découvre l'avenir. Les circonſtances où ſe trouvent les ſociétés ſont telles en ce moment, qu'il ne manquoit plus aux gens de lettres & aux ſavans qu'une application conſtante de leur part, & un haſard heureux qui plaçât à la tête des ſociétés, des Rois ſages & des miniſtres éclairés qui les encourageaſſent ". Cette gloire de l'Europe, ce brillant eſſor de ſes prétenſions & de ſes avantages ſur les autres parties du monde, ne ſont pas en général auſſi conſtatés que l'auteur paroit le croire ; & ſes avantages politiques ſont peut-être ſur le point d'appartenir à l'Amérique. Si l'indépendance des colons anglois ſe fixe & s'affermit d'une maniere

niere conſtitutionelle & légale, ſi les colons eſpagnols, comme on n'en peut douter, ſuivent cet exemple, la gloire de l'Europe paſſe à l'Amérique, comme celle de l'Aſie & de l'Afrique a paſſé à l'Europe. Je crois l'avoir démontré *, au moins n'ai-je rien lu ni entendu depuis que j'ai publié mes réflexions ſur cette matiere, qui ait pu me faire changer de ſentiment.

* Voyez le Journal du 15. Juillet 1777, pag. 413.

Le Patriarche de Conſtantinople aïant *menacé de la colere du Ciel ceux qui liroient les ouvrages de Voltaire*, Mr. C. en veut, comme de raiſon, tout le mal poſſible à ce prêtre grec ſi peu diſpoſé à recueillir les lumieres philoſophiques des Francs. La pierre de touche que Mr. C. a choiſi pour apprécier les nations, c'eſt le rapport qu'elles ont avec les François; plus elles reſſemblent à ce peuple aimable & poli, plus elles ſont eſtimables; mais ſi elles s'éloignent de cette reſſemblance, elles ne méritent aucune attention. Je doute que les François ſages, éclairés par l'expérience & affranchis des préjugés nationaux, regardent cette régle comme bien infaillible, ou même comme bien d'accord avec les régles de décence, d'équité, de modeſtie & de modération, dont les nations ne ſont pas plus diſpenſées que des hommes iſolés. On voit à la tête du livre cette épigraphe :

Plus je vis d'étrangers, plus j'aimai ma patrie.

Cela eſt-il bien raiſonnable, & cet accroiſſement de l'amour patriotique eſt-il fondé ſur des titres bien sûrs ? J'ai auſſi une patrie que j'aime; mais, *j'ai vû des étrangers*

que je regrette au milieu de mes concitoïens; j'ai vû des païs dont les agrémens ne ſont pas tous remplacés par ceux que je goûte dans ma patrie.

Le talent de Mr. C. pour admirer & exalter les hommes & les choſes à la mode, paroit ſingulierement dans les déciſions ſuivantes, dont ſans doute il y aura moïen d'appeller à quelque autre tribunal. " Mr. Poivre eſt peut-„ être le ſeul qui ait voïagé & obſervé „ en philoſophe ; Mr. Paw, le premier „ qui ait sû apprécier du fond de ſon cabinet „ les nations les plus éloignées ; & l'auteur „ de l'hiſtoire philoſophique & politique des „ établiſſemens des Européens dans les deux „ Indes, eſt l'unique écrivain qui ait oſé „ enviſager de loin tous les peuples connus, „ ſous tous les points de vûe. Il ne m'appar-„ tient pas de ſoupçonner même des défauts „ dans un ouvrage ſi digne de l'admiration „ des ſiecles & des nations „. Quand l'eſprit d'un écrivain eſt ſuſceptible de pareils enthouſiaſmes, le jugement n'eſt preſque pour rien dans ſon ouvrage; c'eſt le ton du ſiecle, c'eſt la ſervile & machinale imitation qui prononce chez lui le *oui* & le *non*.

Lettre de Mr. Mercier, abbé de St Léger de Soiſſons, à l'auteur de ce Journal.

" JE crois, Monſieur, ne pouvoir mieux vous témoigner ma reconnoiſſance du compte avantageux que vous avez bien „ voulu rendre dans votre Journal de mon „ *Supplément à l'hiſtoire de l'imprimerie* de „ Fr. Marchand, qu'en vous donnant quel- „ ques éclairciſſemens ſur un fait dont vous „ paroiſſez (p. 87 & 88 de votre Journal du „ 15. Janv.) vouloir approfondir les preu- „ ves „.

" J'ai indiqué (*Supplément* pag. 76.) une lettre „ latine de Jean-Matthias Tyberinus ſur le „ martyre de l'enfant Simon, tué en 1474 „ par des Juifs de Trente; lettre dont j'ai cité „ trois différentes éditions faites durant le XV. „ ſiecle, & auxquelles on peut en ajouter une „ quatrieme, imprimée avec les mêmes carac- „ teres & reliée dans le même volume qu'un „ Traité de l'eau-bénite par le cardinal Tur- „ recremata, à la fin duquel on voit la date „ 1475 & le nom de l'imprimeur Barthelemi „ Guldinbeck de Sultz (a). Outre ces quatre „ éditions anciennes de la lettre de Tyberi- „ nus, il en exiſte pluſieurs plus récentes; „ en effet on a réimprimé cette lettre non-

(a) Cette rare édition eſt dans la bibliotheque de Mr. le comte Maccarthy, à Toulouſe.

„ feulement dans les recueils de Surius & des
„ Bollandiſtes, mais dans l'*ampliſſima collec-*
„ *tio* de Martenne, tome 2. page 516; &
„ Zacharie Goeze, recteur du collége d'Of-
„ nabrug, l'a publié de nouveau, d'après un
„ manuſcrit, en 1714, in-4°.; édition dont
„ Jean-Henri à Seelen a donné une copie dans
„ ſes *ſelecta litteraria* pag. 635 & ſuiv. Ce
„ n'eſt pas tout encore : un prêtre milanois,
„ nommé Thomas de Curte fit, par ordre de
„ Bonne de Savoie, une traduction italienne
„ de cette même lettre; le manuſcrit de cette
„ traduction (qui paroit n'avoir pas été im-
„ primée) étoit chez Mr. de Cambis, dont
„ on peut voir le catalogue in-4°. p. 353 „.

" C'eſt donc un écrit très-commun que cette
„ lettre de Tyberinus : il ſuffit de le lire pour
„ n'avoir aucun doute ſur la certitude du fait,
„ que ce médecin Breſſan raconte avec une
„ chaleur & une vivacité peu étonnantes de
„ la part d'un témoin oculaire qui n'a pu
„ être trompé & qui n'a voulu tromper per-
„ ſonne. Cette lettre fit la plus forte impreſ-
„ ſion ſur l'eſprit de ſes contemporains. Les
„ poëtes s'empreſſèrent à l'envi de chanter le
„ meurtre de l'enfant Simon; Giorgio Som-
„ mariva (ou Summarîpa) en fit le ſujet
„ d'un poëme italien imprimé dès 1480 à
„ Treviſe. Jean Calphurnius & Ubertin Paſ-
„ culus, tous deux Breſſans, le célébrerent,
„ chacun dans un poëme latin. Celui de Cal-
„ phurnius (a) imprimé à la fin de l'édition

(a) Jean Calphurnius eſt connu par différentes éditions ſoignées de bons auteurs & par ſes

» qu'il donna en 1481 à Vicence de Catulle,
» Tibulle, Properce & des Sylves de Stace,
» eſt diviſé en deux parties, dont la premiere
» eſt conſacrée à l'éloge de Jean Inderbach,
» évêque de Trente, & la ſeconde au récit
» fait d'après Tyberinus, du meurtre de l'en-
» fant Simon. Je l'ai lu avec plaiſir, il eſt
» bien vérifié; & comme l'édition de 1481
» étoit aſſez rare, le cardinal Quirini a bien
» fait d'en réimprimer toute entiere la ſeconde
» partie dans ſon *Specimen Litteraturæ Bri-*
» *xianæ*, part 2. pag. 289 & ſuiv.

" A l'égard du poëme d'Ubertin Paſculus
» (ou Poſculus), il fut imprimé à Augs-
» bourg par Jean Otmar en 1511, in-4°; édi-
» tion fort rare que je n'ai trouvée dans au-
» cune des bibliotheques de Paris où je l'ai
» demandée; que le cardinal Quirini ne con-
» noiſſoit

ſes querelles avec un Raphaël Regius. On peut voir là-deſſus l'ouvrage cité du cardinal Quirini. Son édition de Catulle &c. donnée à Vicence en 1481 *per Joan. Renenſem & Dionys. Bertochum* in-fol. eſt rapportée dans le catalogue in-4°. de la bibliotheque de Smith, où l'on a réimprimé (p. 204 & 205 de la 2e. partie) la préface de cet éditeur. Il y en a auſſi chez le Roi (Y n°. 733) un exemplaire dans lequel manquent les Sylves de Stace. J'obſerve en paſſant que dans cette préface Calphurnius ſe récrie contre l'incorrection de l'édition faite à Veniſe antérieurement à la ſienne; ce qui doit s'entendre plutôt de l'édition de 1475 que de celle de 1472. Par conſéquent ce que j'ai dit pag. 207 de mon *Supplément*, dans la note, n'eſt point exact.

„ noiſſoit pas (a); mais qui eſt indiquée dans „ le catalogue de la bibliotheque de Bunau, „ Tom. I. vol. 3, pag. 2058 & 2059 „.

" Le détail que vous venez de lire, Monſieur, en ſuppléant à ce que je n'avois pas „ dit dans mon ouvrage, confirme de plus „ en plus la certitude du meurtre commis à „ Trente, & je ne penſe pas qu'on puiſſe „ raiſonnablement douter de ce fait, tout „ atroce qu'il eſt. Quel témoin en effet que „ ce Tyberinus, l'un des médecins nommés „ par la juſtice, pour examiner le cadavre „ mutilé de cet enfant! Auſſi voïoit-on encore en 1670 cette horrible *Hiſtoire peinte* „ *dans l'hôtel-de-ville de Francfort* (b). Auſſi „ l'auteur anonyme (Iſraël-Bernard de Valabreque, Juif Avignonois, ſecretaire interprete du Roi pour les langues orientales) „ d'un écrit imprimé en 1767 in-12, où l'on „ eſſaie de diſculper les Juifs d'une multitude „ d'accuſations, a-t-il prudemment gardé le „ ſilence ſur le meurtre de l'enfant Simon; „ ſans doute parce qu'il n'avoit aucun moïen

(a) Voici le texte de ce cardinal qui fait connoître de Poſculus un poëme en IV livres intitulé *Conſtantinopolis*. " Ubertinus Poſculus, Brixianus, plura compoſuit poëmata, quorum *ne* „ *unum quidem typis editum reperitur*„. (ubi ſuprà pag. 286)

(b) C'eſt ce qu'aſsûre l'auteur d'une brochure aſſez rare, imprimée à Paris chez Frederic Léonard en 1670, in-12, ſous ce titre: *Abrégé du procès fait aux Juifs de Metz* pour l'enlevement d'un enfant de trois ans.

„ de jetter des doutes ſur un fait malheureu-
„ ſement trop vrai & qui n'eſt pas le ſeul de
„ cette eſpece, ſi l'on s'en rapporte à Mr.
„ Goeze qui dans ſa brochure citée plus haut
„ en a réuni pluſieurs „.

" J'ai l'honneur d'être &c.

L'abbé de St. LEGER „.

Preſqu'au même tems que cette lettre nous a été remiſe, nous avons reçu de Weiſſembourg en Alſace, un extrait de l'hiſtorien Herzog, touchant l'enfant maſſacré en cette ville par les Juifs. Il eſt vrai que le P. la Guille & Mr. Schœpflin, l'un dans ſon *Hiſtoire générale d'Alſace*, l'autre dans ſon *Alſacia illuſtrata*, ne nous fourniſſent aucune preuve de cet événement, mais outre que le monument en eſt une preuve inconteſtable, Herzog, écrivain beaucoup plus ancien que les deux que je viens de nommer, & qui demeuroit ſur les lieux, détaille, malgré ſon doute ſur certaines circonſtances, les noms & le ſupplice des ſept Juifs aſſaſſins, le nom du juge & de l'aggreſſeur, que l'évêque de Spire comme ordinaire du lieu a député à ce jugement. Ce ſont là autant de preuves qui conſtatent au moins la vérité du fait. Herzog eſt proteſtant & bien loin de croire trop aiſément les hiſtoires catholiques, il a cru devoir orner ſon récit de quelques notes qui marquent de l'humeur. On dit que la ſentence juridique a été dépoſée au greffe de Weiſſembourg; mais elle ne s'y trou-

vé

ve plus (a). —— A ces exemples multipliés du fanatiſme judaïque il faut ajouter l'hiſtoire de l'enfant maſſacré ſous le regne de Philippe Auguſte, dont l'égliſe des *ſaints Innocens* à Paris eſt un monument inconteſtable, & qui fut ſuivi de la proſcription des Juifs dans tout le roïaume. Il faut ajouter encore le maſſacre du petit Verner, enfant de 14 ans, tué de la maniere la plus cruelle dans la ville d'Oberweſel entre Baccarrach & Saint Goar, l'an 1281, dont on fait la fête dans le dioceſe de Treves le 19 Avril &c. &c.

(a) Il eſt incroyable à quel point on porte la négligence à l'égard des notices qu'on devroit conſerver de ces ſortes d'événemens. Quoique l'hiſtoire de l'enfant de Thorn, dont j'ai parlé*, ſoit certaine & que pluſieurs témoins contemporains ſoient encore en vie, je n'ai pu ſavoir l'année préciſe où elle étoit arrivée. On n'en trouve pas un mot ni dans les archives du chapitre, ni dans le greffe de la magiſtrature.

* 15. Janv. 1778, p. 88.

Chien eſt le mot du dernier Logogriphe.

JE ſuis fille d'un pere auſſi vieux que le tems ;
D'un grand nombre de ſœurs tu vois l'aînée ;
Je ne puis pas mourir, mais je ſuis condamnée
A recommencer tous les ans.
Sans uſer d'aucun ſortilege
J'aide à former les péchés capitaux,
Et ſi je ne ſuis point dans le ſacré Collége,
J'ai cependant le rare privilége,
Que l'on ne peut ſans moi faire des cardinaux.
Avec eux je ſuis au conclave,
Mais pour donner ma voix dans une élection,
Le fais-je, cher lecteur? voilà la queſtion.
Le corſaire ſans moi ne peut faire d'eſclave ;
On ne peut point me voir dans la nuit ni le jour,
De tous les Saints je fais l'oſtave,
Et tu ne peux ſans moi faire l'amour.

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 5 Septembre.*) La peſte ne fait plus tant de ravages, ou pour mieux s'exprimer, elle ne trouve plus tant de victimes ſur leſquelles elle puiſſe exercer ſa fureur. Cette ville eſt preſque déſerte en comparaiſon de ſon ancienne population; plus de la moitié de ſes habitans ſont morts ou ſe ſont évadés pour ſe ſouſtraire à la contagion. Il falloit ci-devant pour la conſommation douze mille kiblos de grains; & à peine y en conſume-t-on actuellement ſix mille. Cependant on ne voit plus porter par jour en terre, que ſix ou ſept perſonnes. Mr. Nicolas Paglieſi, ci-devant archevêque de Theſſalonique, arrivé ici pour faire les fonctions d'archevêque catholique & de vicaire du Patriarche, n'a pas joui long-tems de ſa dignité, & eſt mort de la peſte le 9 Août.

Mr. de Stachief, miniſtre de Ruſſie, aïant le preſſentiment d'une rupture entre ſa cour & la Sublime-Porte, avoit fait préſenter le 27 Juin un mémoire, dans lequel il annonçoit ſon départ & demandoit un paſſeport: voici le contenu de ce mémoire, & celui

de la réponſe qui y a été faite quoiqu'un peu tard.

" Comme, malgré les peines & les ſoins, que le ſouſſigné envoyé extraordinaire & miniſtre plénipotentiaire de Sa Maj. l'Impératrice de Toutes les Ruſſies s'eſt donnés, avec autant de droiture que de zele, pour conſerver dans leur intégrité l'amitié & la paix entre les deux Puiſſances reſpectives, les différens entre-elles en ſont déja venus au point d'explications déſagréables; il trouve avec la plus vive douleur, que ſa commiſſion en qualité de miniſtre public près la Sublime-Porte ne peut plus avoir lieu ni être d'aucun effet; de ſorte qu'il ne lui reſte plus rien que de penſer à ſon retour dans ſa patrie avec tous les ſujets de ſon auguſte Souveraine, qui ſe trouvent dans les états de la Sublime-Porte, & avec tout ce qui leur appartient. En conſéquence, & conformément au droit des gens, que toutes les Puiſſances regardent par tout comme ſacré & inviolable, même au milieu d'une guerre ouverte, le ſouſſigné demande, tant pour lui-même que pour les autres ſujets de ſon auguſte Souveraine, la permiſſion ou le paſſeport néceſſaire, afin de ſortir des états de la Sublime-Porte avec tout ce qui appartient ou peut appartenir tant au ſouſſigné qu'aux autres ſujets de Sa Maj. l'Impératrice de Toutes les Ruſſies: de ſorte qu'il ſoit fixé par une notification publique à tous les négocians & autres perſonnes, qui ont quelques affaires dans ce pays, un délai ſuffiſant, pour pouvoir les finir & les mettre en ordre ſans leur perte & leur ruine, en tant qu'étrangers, qui ſont venus dans les états de la Sublime-Porte ſur la foi publique & ſous la protection, que leur aſſûroit un traité de paix ſolemnellement conclu entre les deux Puiſſances. Convaincu de la magnanimité, de la modération, & de la prudence de Sa Maj. Impériale, le Grand-Seigneur, le ſouſſigné ne ſe permet aucun doute, qu'elle n'y conſente, & que, ſans vouloir porter atteinte aux obligations du droit des gens, elle n'accorde de ſon côté le plus promptement & ſans réſerve

une réquiſition auſſi juſte, d'autant plus que la détention de ſon prédéceſſeur, Mr. le réſident d'Obreskow, lors de la derniere guerre, n'a ſervi, comme il eſt connu, qu'à rendre plus difficiles dans la ſuite les moyens de retablir une paix ſalutaire „.

Réponſe au mémoire.

" Le mémoire préſenté il y a quelques jours par Mr. l'envoyé notre ami, contenant la demande, qu'en lui accordant les firmans néceſſaires pour ſon voyage, il lui ſoit permis de retourner auprès de ſa cour, a été premierement remis au Grand-Viſir, enſuite dépoſé au pied du thrône de Sa Hauteſſe, & eſt parvenu après aux illuſtres Ulemas & aux Riglialis de cet Empire à jamais durable „.

" Quoique Mr. l'envoyé en remettant le mémoire, contenant l'*Ultimatum* de ſa cour, ait déclaré le même jour, que depuis ce moment là il n'attendoit plus de plein-pouvoir & qu'il ne pouvoit ſe déclarer ſur rien au delà de ce que cet *Ultimatum* renfermoit, cependant cet Empire à jamais durable n'a rien fait, qui fut contraire à la conſervation de la paix, ou au maintien de ſon traité; & quoiqu'il pût être vrai que Mr. l'envoyé n'eut plus de plein-pouvoir, cependant comme on pouvoit conjecturer de la lettre écrite au Grand-Viſir par notre ami le feld maréchal, qu'il étoit diſpoſé pour la paix, la Porte nomma deux vénérables Viſirs comme miniſtres plénipotentiaires, à qui la conſervation de la paix étoit recommandée, ainſi qu'on le fit ſavoir au feld-marechal notre ami. Lors donc que la cour de Ruſſie conſidérera la conduite modérée de cet Empire, & fera attention que ſon déſir n'a d'autre but, que de remplir les articles arrêtés & confirmés par ſerment, & par conſéquent qu'il ne veut ſe conduire que d'une maniere propre à maintenir la paix, notre traité de paix dans ce cas ſera conſervé ſans aucun changement; mais ſi elle a en vûe de rompre la paix, il en arrivera ce que le deſtin a décrété. Cependant comme il ne s'eſt encore rien paſſé, qui puiſſe cauſer des ſoupçons, le déſir de Mr. l'envoyé

de partir, renferme conſéquemment une déclaration de guerre; & comme, dans le cas qu'on le laiſſeroit partir, il eſt évident que l'on attribueroit à la Sublime-Porte le premier pas, & que l'on débiteroit de tous côtés, que, par le renvoi du miniſtre, elle a déclaré la guerre; en conſéquence les illuſtres Ulemas & les miniſtres de cet Empire n'y peuvent conſentir en aucune maniere. Et auſſi long-tems que l'Empire ruſſe ne rompra point la paix par des hoſtilités, auſſi long-tems, ainſi qu'il a été fait juſqu'à préſent, Mr. l'envoyé ſera traité par la Sublime-Porte de la maniere qu'elle traite tous les autres miniſtres des Puiſſances qui vivent en amitié avec elle. Mais s'il arrivoit que la volonté divine en eut autrement diſpoſé, & que l'Empire ruſſe vint à rompre le fil de l'amitié par une conduite hoſtile, il n'eſt cependant pas à douter qu'alors même la Sublime-Porte ne traitât Mr. l'envoyé avec toute l'humanité poſſible, ainſi qu'il convient à ſa magnanimité „.

Le gouvernement a reçu un exprès de la part du feld-maréchal comte de Romanzow, avec lequel la Porte entretient depuis quelques mois une correſpondance directe: en conſéquence il s'eſt tenu chez le Mufti une grande aſſemblée, à laquelle le Grand-Viſir & les principaux membres du divan furent préſens. L'on y diſcuta la réponſe que Mr. de Romanzow a faite aux dernieres propoſitions de la Porte: l'on doute qu'elle en ſoit ſatisfaite; & l'on aſsûre même, qu'il a été réſolu d'exécuter l'entrepriſe contre la Crimée. Peut-être la ſaiſon déja très-avancée y apportera obſtacle. En attendant l'on eſt abſolument ſans nouvelle touchant la flotte du Capitan-Pacha, & l'armée raſſemblée à Synope ſous les ordres de Gianikli-Pacha. Ce n'eſt pas néanmoins que la cour n'en

reçoive des avis; mais elle garde à leur ſujet le plus profond ſilence.

Le comte de St. Prieſt, ambaſſadeur de France, a débarqué dans notre port : mais les vents contraires ont retenu juſqu'à préſent aux Dardanelles le baron de Haeften, ambaſſadeur des Provinces-Unies, & le nouveau baile de la république de Veniſe. L'artillerie du Serrail nous a annoncé l'accouchement d'une des femmes du Grand-Seigneur. La Princeſſe nouveau-née portera le nom de Hesma-Sultane.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le* 10 *Septembre.*) Il ſe donne de fréquentes fêtes à la cour; mais ces ſortes de ſolemnités ne nous font pas oublier les affaires importantes, qui paroiſſent prêtes à éclorre. Perſonne ne doute que la guerre ne s'allume inceſſamment entre cette Puiſſance & l'Empire ottoman. D'ailleurs, les diviſions qui déchirent l'Allemagne, occupent beaucoup notre miniſtere. Depuis quelque tems on ne parle plus de nos affaires avec la Porte; cependant il vient très-fréquemment à notre cour des couriers extraordinaires, dépêchés par le Grand-Seigneur : il en arrive auſſi très-ſouvent de l'armée aux ordres du général Romanzow, en Crimée. Ce qui nous fait préſumer que la guerre avec les Turcs eſt inévitable, c'eſt la déclaration authentique, faite par la cour ottomane, qu'elle ne reconnoîtra jamais Sa-

hib Guerai pour Kan de Crimée. Malgré ces apparences très-peu pacifiques, bien des gens prétendent encore que ce différent pourra ſe terminer par la voie de la négociation. Si quelque choſe pouvoit nous donner quelques eſpérances à ce ſujet, ce ſeroit le déplorable état où la peſte a, dit-on, réduit Conſtantinople & pluſieurs provinces de Turquie.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le 15 Septembre.*) Il eſt vraiſemblable que la diete prochaine ſera fort brillante & très-nombreuſe; on tire des conjectures de ſa magnificence par les grands préparatifs que fait le Prince-primat; il a fait bâtir dans ſon hôtel un nombre prodigieux d'arcades qu'il a déja toutes louées à des Juifs; depuis plus d'un ſiecle, on n'avoit vû ici une telle affluence d'Iſraëlites. On a vainement fait des ordonnances pour les écarter, ils les ont enfreintes; on avoit publié contre eux des réglemens, mais ils les ont éludés. On eſpere que la diéte prendra des meſures contre ces hôtes dévorans; il ſeroit d'autant plus à déſirer qu'on les empêchât de s'accroître ici, que pour peu qu'on les y tolere encore, nos meilleures maiſons de commerce ſeront inévitablement ruinées.

Mr. le comte Moszinski, grand référendaire de Lithuanie, & Mad. ſon épouſe, après un aſſez long voïage, ſont de retour; ce ſeigneur vient d'acheter des poſſeſſions

conſidérables, & il veut les mettre, dit-on, ſur le pied le plus avantageux.

Le 20 du mois dernier, le prince Staniſlas Poniatowski, lieutenant-général de l'armée de la couronne, donna à ſa terre d'Olsrewnica un grand feſtin. Il fit convoquer dans les environs tous ſes ſujets, à qui il notifia comme ſeigneur héréditaire, qu'en vûe de travailler à leur bonheur & de ramener les bonnes mœurs parmi eux, il les délivroit de toutes corvées, ſervice de cour, & leur accordoit la liberté pour leur perſonne, la poſſeſſion de ce qui leur appartenoit & un certain établiſſement. Après cette déclaration, les habitans de chaque village s'aſſemblerent à un endroit déſigné à cet effet; puis le prince appella ceux qui, dans chacun de ces villages, s'étoient diſtingués par l'ordre qui regnoit dans leurs ménages: il ne s'en trouva que huit, qui furent remis en pleine liberté, & qui en païant certaines ſommes annuelles, obtinrent la poſſeſſion abſolue de leurs terres, fonds & effets. Quoique la deuxieme claſſe ne puiſſe être comparée à la premiere pour la bonne économie, elle obtint pourtant quelques priviléges. Ceux qui la compoſent furent déclarés exempts des corvées journalieres, & en leur aſſûrant également la propriété de ce qui leur appartient, on leur annonça qu'ils ſeroient tenus de travailler 18 jours par an, indépendamment d'une certaine redevance. La troiſieme claſſe qui, à raiſon de ſes vices enracinés ne peut pas faire eſpérer un

ſi prompt amendement, fut ſéparée des autres & n'eut point de part au repas des nouveaux affranchis. Par d'autres réglemens utiles & ſages qui furent publiés, le prince ſe ſoumet lui-même entr'autres à la juriſdiction ordinaire du grod, au cas qu'il n'obſervât point ſes nouveaux engagemens à l'égard de ſes ſujets. Un tel exemple de généroſité ne peut que faire la plus forte impreſſion ſur l'ame de ces païſans qui ſentiront la néceſſité d'être laborieux & vertueux.

Tous les avis des frontieres de Turquie annoncent que la peſte a bien perdu de ſa force, ſur-tout en Moldavie & en Valachie, & qu'aux approches de l'hiver on compte y être abſolument délivré de ce fléau. —— Il paſſe preſque continuellement par la grande-Pologne, des troupeaux conſidérables de bœufs, de chevaux & de cochons, que l'on conduit à l'armée de S. M. le Roi de Pruſſe.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 12 *Septembre.*) Il ne ſemble pas que la Princeſſe des Aſturies puiſſe ſuivre à l'Eſcurial la cour qui s'y rendra après le départ de la Reine-douairiere de Portugal. Le Roi a fait une promotion de 72 gardes de la marine. Le comte de Fernand-Nugnez, grand d'Eſpagne, nommé ambaſſadeur du Roi près S. M. Très-Fidele, ſe diſpoſe à partir pour Lisbonne, & le duc de Villa-Hermoſa, grand d'Eſpagne, nommé

à l'ambaſſade de Turin, partira auſſi inceſſamment pour ſe rendre à ſa deſtination.

Si nous n'avons encore pris aucune part aux agitations de toute l'Europe, nous n'en avons pas du moins été les ſpectateurs oiſifs: des apprêts conſidérables par mer & par terre ont annoncé à la nation les vûes du gouvernement; Dom Louis de Cordova, lieutenant-général de marine, & général de la flotte d'obſervation aſſemblée dans la baie de Cadix, a arboré ſon pavillon amiral à bord du vaiſſeau la Ste. Trinité qui eſt arrivé du Ferrol. Cette flotte qui n'attend plus que l'ordre pour mettre à la voile, eſt compoſée de 42 vaiſſeaux de ligne, de 7 frégates, 2 bombardes, 2 flûtes & 2 brûlots. Elle ſera formée en trois diviſions; la premiere, commandée par le chef d'eſcadre Dom Adrien Caudron-Cantin; la ſeconde, par Dom Michel Gaſton, chef d'eſcadre; & la troiſieme, par Dom Antoine Poſada, brigadier de marine. Les différens bruits qui courent ſur la deſtination de cette flotte, prouvent qu'elle n'eſt pas bien connue; mais on croit généralement qu'elle va ſe mettre en mer. Les équipages ſont bien complets, les vaiſſeaux bien armés & bien approviſionnés; enfin le courage & l'ardeur de combattre animent également les chefs, les officiers & les ſoldats. —— Le camp d'Utrera ſe forme, & il y eſt déja arrivé pluſieurs convois d'artillerie. On écrit du Ferrol que l'eſcadre qu'on y arme aux ordres de Dom Antoine de Arce, chef d'eſcadre, ſe diſpoſe à mettre à

la voile. Cette eſcadre eſt compoſée de 14 vaiſſeaux de ligne, depuis 84 canons juſqu'à 70, de 4 frégates & de 6 paquebots.

Le chevalier della Somaglia, de retour de ſes longs voïages par mer, où il a tâché d'acquérir de la gloire, a maintenant une affaire fort désagréable pour avoir apporté en fraude à bord de ſon vaiſſeau un million de piaſtres, dont 100,000 ſont pour ſon compte. Le tout a été confiſqué, & il ſe tient un conſeil de guerre, chargé d'inſtruire ſon procès. De ſon côté, le marquis de Caſa-Tilly en a obtenu un autre, dans lequel il demande qu'on examine ſa conduite relativement à ſon différent avec le général de Cevallos, commandant des troupes de terre; mais l'on croit que ce dernier conſeil n'eſt que de pure formalité.

On vient de recevoir la nouvelle déſagréable d'un ſoulévement dans la province eſpagnole de Caracas en Amérique. L'on s'eſt auſſi-tôt déterminé à envoïer du Ferrol trois régimens; mais on ignore le nom de l'officier qui aura le commandement de cette expédition. Ces fréquentes révoltes de nos colons ne peuvent manquer d'influer ſur les réſolutions de la cour dans les circonſtances où ſe trouvent l'Europe & l'Amérique.

CADIX (*le 5 Septembre.*) Deux vaiſſeaux de guerre eſpagnols le St. Joſeph & le Puiſſant de 70 canons chacun, aux ordres du marquis de Caſa-Tilly, lieutenant-général des armées navales du Roi, la frégate le Liévre de 30 canons, & ſix bâtimens marchands eſpagnols arriverent le 29 Juillet de Buenos-Ayres en cette baie avec

une diviſion des troupes de l'expédition, aux ordres de Dom Pedro de Cevallos. Les deux vaiſſeaux de guerre ont apporté un million 604 mille piaſtres fortes, dont 500 mille pour le compte du Roi, le reſte pour celui du commerce : ils ſe ſont réunis à l'armée navale aux ordres du général de Cordova, à laquelle s'eſt joint auſſi le vaiſſeau de guerre, la Ste. Trinité, de 116 canons, mais qui doit en monter 124. Ce vaiſſeau eſt arrivé le 7 Août du Ferrol en cette rade ; de ſorte que l'armée navale, qui ſe trouve prête à en ſortir, eſt compoſée actuellement de 32 vaiſſeaux de ligne & de 13 frégates, les vaiſſeaux le Dragon & le Saint-Jacques d'Eſpagne, de 60 canons, s'en étant détachés pour être carénés au Ferrol, & le St. Jacques d'Amérique étant entré à la Caraque pour le même objet. La frégate la Vierge des Carmes appareilla d'ici le 27 Juillet pour une commiſſion particuliere & ſecrette.

GIBRALTAR (*le* 10 *Septembre.*) Il vient d'entrer dans ce port quatre frégates ruſſes venant de Livourne pour retourner dans leur païs. On apprend des côtes de Barbarie, que le Juif Samuël Sumbel a eu le crédit de faire réduire ſon amende à 11000 ducats pour leſquels il a donné quatre répondans. En conſidération de cela le Roi de Maroc l'a envoïé au port de Mogador en qualité de gouverneur.

Le fils de ce Prince qui s'étoit enfui dans les montagnes, eſt revenu à Mequinez, & a obtenu ſon pardon. Suivant les avis de

Tanger, une ſaïque & un chébec algériens y étoient encore le 28 Août avec une balandre portugaiſe chargée de cacao, de ſucre &c, dont ils ſe ſont emparés. L'équipage du paquebot s'eſt ſauvé dans la chaloupe, mais le patron du navire portugais & deux matelots ont été tués & le reſte fait priſonnier. Les priſes ont été envoïées à Alger. D'autres corſaires de cette nation ſe trouvent dans la riviere de Tetuan obſervés par les chébecs eſpagnols. Le Reis Farach eſt venu de Tanger à Algeſiras avec quelques transfuges des Préſides que le Roi de Maroc reſtitue.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le* 10 *Septembre.*) La Reine a nommé pluſieurs Deſembargadors, entr'autres Dom Joſeph de Vaſconcellos-Souza, ſecond frere du comte Galheta, qui a été déclaré Deſembargador do Paco, qui eſt le premier tribunal du roïaume; ſon frere a l'expectative du gouvernement de Rio de Janeiro. Le public a tous les jours la conſolation de voir revenir des perſonnes diſtinguées que notre auguſte Souveraine a arrachées à la fureur de l'envie : de ce nombre ſont les trois oncles naturels de S. M. qui ſont arrivés de Coimbre. Ils ont été reçus au milieu d'une cour très-nombreuſe avec la plus grande tendreſſe par toute la famille roïale. Peu après on vit revenir Dom Joſeph de Scabra qui avoit été ci-devant collégue du marquis de Pombal dans le miniſtere. — Les vaiſſeaux de guerre la Notre-Dame dos

Praſeros, capitaine Joſeph de Mello, & le St. Antoine *a perola de America*, capitaine Arthur Philips, ſont arrivés du Rio-Janerio, chacun avec deux millions de cruzades.

Le bruit eſt conſtant que S. E. Mr. de Menezes, de la famille des marquis de Lourical, partira d'ici bientôt pour Rome & qu'il y relevera le commandeur d'Almada en qualité de miniſtre de notre cour près du St. Siége; ce ſeigneur ſous le dernier regne, avoit été revêtu long-tems d'un pareil caractere à la cour de Turin.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 15 *Septembre.*) Dimanche dernier, 13 de ce mois, il a été publié de toutes les chaires des égliſes de cette réſidence des lettres-patentes du Roi, données au château de Drottningholm, le 9 de ce mois, pour la convocation de la diéte des états du roïaume, dont l'ouverture ſe fera ici le 19 Octobre prochain, Sa Maj. aïant deſſein de les prier d'être parrains de l'enfant, dont la Reine accouchera. Elle s'exprime dans ces lettres-patentes de la maniere ſuivante.

L'aſſemblée-générale des états du royaume avoit rarement lieu, dans les tems précédens, par d'autres motifs que pour remédier aux beſoins de l'état dans des circonſtances ſouvent très-fâcheuſes, & au moyen de charges fort griéves impoſées au pays. Aujourd'hui le Roi trouve un motif particulier de joye & de ſatisfaction intérieure pour lui-même de voir enfin arriver l'époque, où une telle

aſſemblée peut ſe convoquer uniquement dans la vûe de donner aux états du royaume l'occaſion de ſe réjouir avec Sa Majeſté ſur la ſituation heureuſe de la patrie, tant dans l'intérieur du royaume qu'à l'égard de ſes relations avec l'étranger, & que même pour cette raiſon Sa Majeſté a moins beſoin que ci-devant du ſecours de la diéte pour l'adminiſtration des affaires du gouvernement. Ces conſidérations, ajoutées à la circonſtance heureuſe où la Reine ſe trouve & à la ſatisfaction qu'auroit le Roi de voir les états aſſemblés au tems de la délivrance de ſon auguſte épouſe, (que le Ciel rende des plus heureuſes!) enfin la déclaration gracieuſe, que Sa Majeſté a faite elle-même, lors de la derniere ſéparation des états; voilà les vrais motifs qui l'ont engagée à les convoquer pour le 19 Octobre prochain. L'Ordre équeſtre & la nobleſſe ſe conformeront en cette occaſion à l'ordonnance, que le Roi Guſtave-Adolphe a donnée pour leur chambre le 6 Juin 1626, & les autres chambres des états obſerveront le nombre uſité pour les députés, qui les compoſent. L'on invite en même tems le nombre ordinaire des militaires de terre & de mer, pourvûs des pleins-pouvoirs convenables.

On a reçu avis que le navire marchand commandé par le capitaine Bækſtrœm, faiſant voile d'Alicante pour Dunkerque, a été pris & conduit dans un des ports de l'Angleterre. En conſéquence, les propriétaires de ce navire ſe ſont rendus chez le Roi, en demandant ſa protection pour que ce bâtiment fût remis en liberté. S. M. a fait écrire dans le moment même à la cour britannique, pour le réclamer & en obtenir une réponſe cathégorique, qui faſſe connoître, " ſi la cour de Londres veut remettre en liberté ce vaiſſeau, ainſi que ceux dont les armateurs de cette nation ſe ſont déja rendu maîtres, eſpérant que dans la ſuite les

vaiſſeaux anglois reſpecteront le pavillon ſuédois; ſans quoi Sa Majeſté ſe verroit contrainte de prendre les meſures néceſſaires pour le ſoutien & la protection de la marine de ſon roïaume „.

Mr. Biornſtahl, ſavant connu dans nos contrées, fait par ordre de S. M. un voïage en Aſie & en Afrique; maintenant il eſt à Conſtantinople, d'où il partira dans le mois de Décembre prochain pour aller en Paleſtine, en Syrie, à Tripoli, Tunis, Alger, Maroc, & reviendra par l'Eſpagne. Pluſieurs ſavans, inſtruits de ſon voïage, l'ont prié de viſiter pluſieurs lieux importans. Sans doute, Mr. Biornſtahl rendra compte de ſon voïage, comme il a publié ſes courſes en Europe; mais le peu de fruit qu'on a recueilli juſqu'ici de tant de voïages bruïans & ſomptueux faits par des ſavans de toutes les nations, eſt cauſe que bien des perſonnes ne s'intéreſſent plus à ces expéditions ſcientifiques.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (*le* 15. *Septembre.*) Les officiers à qui le Roi a permis de faire la campagne ſur les flottes françoiſe & angloiſe ſont partis pour ſe rendre à leur deſtination. Le 12, il a paſſé par le Sund 145 navires marchands allant dans la mer du Nord: de ce nombre ſont 18 anglois ſous le convoi d'un vaiſſeau de Liverpool monté de 16 canons. Les vents contraires retiennent encore 144 navires deſtinés pour la mer du

Nord & dont 110 appartiennent à l'Angleterre, & qui attendent un plus fort convoi. Les derniers avis de Londres mandent qu'on envoie deux vaiſſeaux de guerre pour les eſcorter.

ITALIE.

ROME (*le* 12 *Septembre.*) Le ſouverain Pontife a été vivement affligé d'apprendre par ſon nonce en Pologne que l'on tentoit d'introduire dans ce roïaume des nouveautés préjudiciables au St. Siége, par la formation d'un code de loix rédigé par le comte Zamoyski, en vûe de le faire approuver dans l'aſſemblée prochaine de la nation, & d'après lequel on a dreſſé les points ſuivans qu'on veut y propoſer & y faire paſſer, ſavoir *l'abolition du tribunal & de l'autorité du nonce dans ce roïaume; l'érection d'un tribunal mixte pour juger les cauſes eccléſiaſtiques en derniere inſtance, en défendant tout appel à la cour de Rome &c. &c.* C'eſt à cette occaſion que Sa Sainteté a adreſſé aux ſénateurs eccléſiaſtiques de ce roïaume des Brefs touchans & pathétiques pour les exhorter à emploïer toute leur autorité & leur zele contre les nouveaux réglemens.

Les Polonois qui ſont en cette capitale ont fait des prieres publiques dans leur égliſe nationale de St. Staniſlas, pour demander au Ciel l'heureux ſuccès de la diéte générale de Pologne, qui va s'ouvrir à Varſovie.

Le pavé de moſaïque antique compoſé de petites pierres, qu'on a trouvé il y a quelques

ques mois à la maiſon de campagne de la famille Caſali, va être placé dans une antichambre de l'hôtel qu'habite le cardinal Caſali. Le ſieur Poncet, ſculpteur françois, a fait en marbre une Venus de grandeur naturelle, de ſon invention, qui a eu les applaudiſſemens d'un grand nombre d'amateurs des beaux arts. Cette piece eſt deſtinée pour la France.

Le chef de la bande des aſſaſſins de Colle-fiorito, dont nous avons parlé, a été tué dans le voiſinage de Benevent par un de ſes camarades dont le deſſein étoit de s'emparer de la portion qui lui revenoit en partage. C'étoit autrefois un ſoldat qui avoit quitté le ſervice pour ſe faire chef de ces aſſaſſins; ſon meurtrier eſt auſſi tombé entre les mains de la juſtice.

NAPLES (*le 6 Septembre.*) La foire prochaine de Salerne qui avoit coutume de durer dix-huit jours, en durera cette année trente-ſix, afin que les bâtimens qui y apportent des marchandiſes, aient le tems de finir leur quarantaine. Il y venoit régulierement des bâtimens anglois, mais il n'en a pas paru un cette année. Comme les progrès que la peſte fait dans le Levant paroiſſent devenir de jour en jour plus ſérieux, le gouvernement a fixé à 21 jours la quarantaine que doivent faire les bâtimens qui viennent du golfe de Veniſe, & à 7 jours ceux qui viennent de l'occident; & il a fait garnir de troupes les côtes de ce roïaume, pour empêcher qu'il ne s'y faſſe aucun dé-

barquement clandeſtin. —— Le mont Véſuve a commencé à vomir des flammes ; la lave coule du côté d'Ottojano ; mais l'éruption ſe rallentit, & paroit ne devoir point cauſer de grands dégâts.

FLORENCE (*le 8 Septembre.*) Son Alteſſe Royale aïant jugé à propos d'ériger en ville la terre conſidérable de Pontremoli dans la Lunigiana, a rendu à ce ſujet la déclaration ſuivante.

Regardant comme un objet intéreſſant pour l'économie publique, que les familles n'abandonnent point leur domicile originaire & leurs poſſeſſions pour ſe tranſporter dans des endroits où elles puiſſent jouir des honneurs auxquels elles ont droit de prétendre, & dans la diſpoſition où nous ſommes d'ériger un nouvel évêché dans nos états de la Lunigiana ; nous avons bien voulu prendre en conſidération la ſituation actuelle de Pontremoli, & ayant reconnu que par ſa population, l'étendue de ſon territoire, & tout autre titre, ce lieu peut ſervir décemment de ſiége épiſcopal ; que le premier rang municipal y eſt réſervé par un ancien uſage aux familles diſtinguées, qui depuis long-tems ſont admiſes à la jouiſſance de la nobleſſe toſcane, & ont contracté des alliances avec les familles nobles tant de cet état que d'autres pays, & qu'à plus d'une époque il en eſt ſorti des ſujets faits pour occuper des places diſtinguées, ſoit dans notre Grand-Duché, ſoit ailleurs ; d'après ces conſidérations & d'autres à ce nous mouvant, &c., nous déclarons Pontremoli ville noble : voulons qu'elle ſoit reconnue pour telle, & qu'elle ſoit admiſe à rendre hommage dans la matinée du jour de la St. Jean après la ville de Peſcia. Ordonnons que les archives du palais donnent avis de notre préſente déclaration à tous les magiſtrats & autres perſonnes quelconques y intéreſſées.

L'intention de notre Souverain étant de procurer à ſes ſujets une plus prompte juſtice,

ce, Son Alt. R. ordonne par un édit publié le 18 du mois dernier, qu'à commencer au 10 du mois de Novembre prochain, les juges & les juriſconſultes de tous les tribunaux du Grand-Duché, aient à donner audience une fois par ſemaine à toutes les parties & à leurs avocats, de même qu'aux procureurs nommés par les plaideurs; & là d'entendre leurs raiſons reſpectives, de maniere que les conteſtations puiſſent être terminées le plus promptement poſſible, chacune dans leurs tribunaux reſpectifs.

TURIN (*le* 12 *Septembre.*) Le Roi a obtenu du St. Pere l'érection de deux nouveaux évêchés dans ſes états, l'un à Chambery en Savoye, l'autre à Galteri en Piémont.

La Princeſſe Chriſtine-Henriette de Heſſe-Rheinfels, épouſe de Louis-Victor Amedée de Savoye, Prince de Carignan, eſt morte en cette ville, le 31 Août, à la ſuite d'une maladie longue & très-douloureuſe: elle étoit née le 24 Novembre 1717.

LIVOURNE (*le* 16 *Septembre.*) Selon des lettres d'Afrique, le Bey d'Alger, craignant que les formidables armemens que le Roi d'Eſpagne fait tant par mer que par terre, ne ſoient tournés contre ſes propres états, a ordonné qu'on eût à garnir de canons ſa réſidence ainſi que les côtes de ſon roïaume, & que l'on mît toutes ſes troupes ſur pied pour faire une vigoureuſe défenſe, au cas que l'Eſpagne tentât, comme

il le préſume, de l'attaquer de nouveau & de faire un débarquement dans ſon païs.

L'eſcadre françoiſe, ſous les ordres du chevalier de Fabry, a pris ces jours derniers, preſqu'à la vûe du port de Malthe, trois vaiſſeaux marchands anglois, évalués à trois millions de livres tournois, dont la cargaiſon conſiſte en ſoie brute qui paſſoit du Levant en Angleterre : ces priſes ont été expédiées à Marſeille ſous l'eſcorte de deux frégates.

ALLEMAGNE.

RATISBONNE (*le 24 Septembre.*) L'envoïé d'Autriche a fait communiquer *ad Ædes* un mémoire, ſous le titre : " Expoſition & „ réquiſition faite de la part de Sa Maj. Imp. „ Apoſt. à ſes hauts co-états de l'Empire „ d'Allemagne, contre les procédés de Sa „ Maj. le Roi de Pruſſe, oppoſés également „ aux loix & à la paix „.

Si Sa Maj. l'Impératrice-Reine n'avoit voulu eſſaïer & épuiſer auparavant tous les moïens de réconciliation, que ſon plus ſincere amour pour la paix pouvoit lui inſpirer, elle auroit fait remettre plutôt à ſes hauts co-états cette expoſition fidele & exacte des meſures qu'elle a priſes, & de ſes droits ſur la ſucceſſion de Baviere, en prouvant évidemment combien ſont mal fondés les motifs qui doivent avoir contraint Sa Maj. le Roi de Pruſſe de s'oppoſer à ce qu'il appelle l'injuſte démembrement du Duché de Baviere. La cour

de Berlin s'eſt donné toutes les peines imaginables, pour infirmer les droits de Sa Maj. Imp. & faire regarder comme injuſtes les meſures qu'elle a priſes pour les faire valoir. Auſſi la cour de Berlin a-t-elle réuſſi à donner un air embrouillé & odieux aux objets les plus clairs & les plus ſimples, en contredisant toujours, parce qu'elle vouloit contredire; mais tout cet embrouillement apparent & cet odieux s'évanouiſſent, dès qu'on examine tranquillement & ſans partialité le véritable fonds de l'affaire, que voici: Sa Maj Imp. Ap. & Son Alt. Elect. Palatine ſe communiquent en confiance leurs prétentions & leurs droits ſur la ſucceſſion de la Baviere, elles en reconnoiſſent de part & d'autre la validité, & pour ſe garantir contre tout événement imprévu, elles trouvent qu'il eſt de leur intérêt de paſſer un accord volontaire. Deux partis s'oppoſent à cette convention, le Duc de Deux-Ponts & l'Electeur de Saxe: Sa M. I. A. a invité le premier à expoſer ſelon les loix de l'Empire ſes droits prétendus, pour que les prétentions fuſſent examinées d'un côté & l'oppoſition de l'autre, que ſentence fut rendue, & que l'exécution en fût garantie par Sa Maj. Imp., par tous les états de l'Empire & même par des Puiſſances étrangeres; pour ce qui concerne le deuxieme parti, Sa Maj. Imp. Apoſt. a déclaré ſolemnellement, dans le tems que les négociations duroient encore avec la cour de Berlin, qu'elle renonçoit à ſon droit de regrédience, qu'elle donneroit une ſatisfaction com-

plette au ſujet des prétentions allodiales en tant qu'elles regardent la part de la ligne de Straubing, & que non-ſeulement elle emploïeroit ſes bons offices en faveur d'un accommodement, mais qu'elle y contribueroit même efficacement, entant qu'elles regardent l'héritier principal. Sa Maj. Imp. Ap. laiſſe actuellement juger ſes hauts co-états s'il ſe trouve rien dans ſon procédé qui ſoit oppoſé aux loix & aux conſtitutions de l'Empire, ſi dans cette véritable poſition des affaires il peut y avoir le moindre prétexte apparent, qui doive donner lieu à des plaintes fondées de la part de Leurs Alt. Sér. le Duc de Deux-Ponts, & l'Electeur de Saxe, ou leur donner droit à prendre les armes.

Néanmoins S. M. le Roi de Pruſſe croit avoir ce droit, comme Electeur & Prince de l'Empire, comme contractant, & en cette qualité comme garant du traité de Weſtphalie, de la capitulation & de toute la conſtitution de l'Empire, enfin en qualité d'ami & d'allié de L. A. S. l'Electeur de Saxe & les Ducs de Deux-Ponts & de Mecklembourg. Mais eſt-il bien vrai que le traité de Weſtphalie, la capitulation & toute la conſtitution de l'Empire ſe trouvent violés par la raiſon que S. M. I. R. A. & S. A. S. l'Electeur Palatin paſſent volontairement & à l'amiable une convention ſur leurs droits réciproques? Le Duc de Deux-Ponts peut-il rien prétendre au-delà de l'offre & de l'invitation qu'on lui a faites? La déclaration faite de la part de S. M. Imp. en faveur des prétentions allodiales,

diales, laiſſe-t-elle à S. A. S. l'Electeur de Saxe le moindre ſujet de plainte légitime à cet égard? Mrs. les Ducs de Mecklembourg ont-ils des prétentions à faire à Sa Maj. Imp. R. A., ou lui en ont-ils jamais faites? La convention paſſée avec S. A. S. l'Electeur Palatin, & ſon aveu ſolemnel au ſujet du droit qu'a la Maiſon d'Autriche de prétendre à la poſſeſſion convenue, n'autoriſeroient-ils pas S. M. I. & R. A. à la conſerver au moins tant que S. A. S. l'Electeur Palatin ſeroit en vie? Et pour ce qui regarde S. A. S. le Duc de Deux-Ponts n'obtient-il pas d'avance une parfaite sûreté pour ſes prétentions, par la garantie que lui ont offert Sa Maj. l'Empereur, tous les états de l'Empire & même des Puiſſances étrangeres, au cas que les droits de S. M. I. R. A., après avoir été examinés & décidés ſelon les conſtitutions de l'Empire, fuſſent reconnus de nulle valeur? C'eſt de la déciſion de cette queſtion toute ſimple, que dépend uniquement la déciſion de celle dont tout dépend: ſavoir ſi S. M. le Roi de Pruſſe, en vertu des qualités ſuſdites, peut être autoriſé à prendre les armes contre S. M. I. R. A., & ſi S. M. l'Impératrice-Reine a troublé une ſeconde fois l'Allemagne, ſi elle s'eſt rendue coupable d'une rupture manifeſte du traité de Weſtphalie? S. M. I. & R. A. non-contente d'avoir fait les démarches ſuſdites, a pouſſé au plus haut degré ſon équité, ſa modération, ſon indulgence, ſon amour pour la paix & ſa ſollicitude pour le véritable bonheur de l'Empire; elle a fait déclarer formellement

lement à S. M. le Roi de Pruſſe, qu'elle étoit prête à reſtituer tout ce dont elle avoit pris poſſeſſion, en vertu de ſa convention du 3 Janvier, & à renoncer à ſes engagemens en faveur de S. A. S. l'Electeur Palatin, de ſes héritiers & ſucceſſeurs, néanmoins ſous cette condition eſſencielle & invariable, que de ſon côté Sa Maj. le Roi de Pruſſe promette de maintenir inviolablement la pragmatique-ſanction de la Maiſon de Brandebourg, confirmée par l'Empereur & miſe au nombre des loix générales de l'Empire, ainſi que d'appuïer le droit de ſecundo-géniture dans les Marggraviats d'Anſpach & de Bareith (a). *Comme S. M. le Roi de Pruſſe a pareillement rejetté cette propoſition, & continué de troubler injuſtement la paix, S. M. I. & R. A. feroit tort aux lumieres & à l'équité de ſes hauts co-états, en croïant qu'il fût néceſſaire, après le ſimple expoſé de ſes démarches précédentes, de donner des preuves ultérieures & de plus amples éclairciſſemens pour ſa propre juſtification, & pour faire voir combien le procédé de S. M. le Roi de Pruſſe doit être généralement déſaprouvé... A ces cauſes S. M. I. & R. A. prie tous ſes hauts co-états, de prendre ſérieuſement à cœur l'importance de cet objet, & de conſidérer que l'état des affaires étant véritablement tel qu'il a été*

(a) Pour l'intelligence de cet article, voyez le Journal du 1. Septembre, p. 53. — 1. Août p. 539.

dit, il s'agit du bien général de l'Empire, du maintien de la balance qui y eſt établie, de la conſtitution juſqu'ici conſervée dant le cercle de Franconie & ceux qui y avoiſinent; qu'il s'agit de prévenir toutes les ſuites dangereuſes, qui deviendroient inévitables, ſi le ſuccès répond aux vûes d'agrandiſſement que forme la cour de Berlin, & ſi elle ôte réellement à la ſecundo-géniture, ce qui lui appartient inconteſtablement, en vertu d'une pragmatique-ſanction devenue loi de l'Empire. Comme pour prévenir ces ſuites fâcheuſes & pluſieurs autres qui ſe préſentent d'elles-mêmes, S. M. I. & R. A. a voulu renoncer à ſes droits & à toutes ſes prétentions ſur la ſucceſſion de la Baviere, qu'elle a voulu rompre entierement la convention faite avec S. A. S. l'Electeur Palatin, qu'elle eſt encore prête à faire ce ſacrifice volontaire pour le bien général de l'Empire, & qu'à cette fin elle répete publiquement, formellement & ſolemnellement à la face de tout l'Empire d'Allemagne la déclaration faite à S. M. le Roi de Pruſſe; elle croit en revanche avoir droit de requérir, d'exhorter & d'inviter ſes hauts co-états, à faire unanimement des repréſentations efficaces à S. M. le Roi de Pruſſe, pour le détourner inceſſamment de ſes procédés tendans à rompre injuſtement la paix, à inſiſter fermement avec S. M. I. & R. A. ſur l'inviolabilité du maintien & de la conſervation de la pragmatique-ſanction de la Maiſon de Brandebourg, à faire cauſe commune avec S. M. I. contre le Roi de Pruſſe,

qui a rompu le traité de Weſtphalie, à la ſoutenir par des forces ſuffiſantes, & à réclamer ouvertement l'aſſiſtance des deux hautes Puiſſances qui ont garanti ledit traité.

VIENNE (*le 26 Septembre.*) Le cardinal prince-primat de Hongrie, le comte de Feketé, grand-juge de la cour, & pluſieurs autres grands-officiers ou magnats du même roïaume, qui ſe trouvoient ici depuis quelque tems, pour délibérer ſur les propoſitions que l'Impératrice-Reine avoit deſſein de leur faire, ſe rendirent le 5 de ce mois à l'audience de Sa Maj. à Schœnbrunn; &, comme pluſieurs de ces ſeigneurs ont déja rempli l'objet de leur venue, ils eurent en même tems l'honneur d'en prendre congé. L'on apprend que ces députés des états de Hongrie ont réſolu dès leur premiere aſſemblée de conſentir aux demandes de la cour pour la levée de recrues & la livraiſon de chevaux de remonte, les comitats du roïaume les aïant munis de pleins-pouvoirs ſuffiſans à cet effet; & qu'ainſi la diéte de Hongrie n'aura point lieu, du moins proviſionnellement. Ces députés ont accordé, par forme de don-gratuit, d'augmenter chaque régiment hongrois d'infanterie de deux compagnies habillées à leurs fraix, & de faire lever en outre les recrues néceſſaires pour celles qui ſont déja ſur pied; ce qui formera un nombre de plus de 12 mille hommes. Les régimens de huſſards ſeront pareillement augmentés d'une diviſion, conſiſtant en deux eſcadrons entierement équipés, excepté

cepté les armes, que la cour leur fournira. La gazette de la cour ajoute de plus ce qui ſuit :

Les grands-officiers & autres magnats du royaume de Hongrie, aſſemblés ici depuis peu, & animés par de vrais ſentimens de patriotiſme, viennent d'offrir à notre auguſte Souveraine un nombre conſidérable de cavaliers : ils ne ſe bornent pas à lever les ſoldats ; mais ils leur fourniront auſſi les chevaux, les habits & les armes. Cette démarche mérite d'autant plus d'applaudiſſement, qu'elle s'eſt faite du propre mouvement de ces illuſtres perſonnes. Voici en conſéquence un dénombrement ſpécifié des cavaliers, qu'ils vont armer inceſſamment.

Son Alt. R. Madame l'Archiducheſſe Marie en donne 200 ; le cardinal de Migazzi 100 ; le prince d'Eſterhazi 200 ; l'évêque d'Erlau ou d'Agria 200 ; le comte François d'Eſterhazi, chancelier aulique du royaume, 100 ; les comtes Jean & François d'Eſterhazi, 100 ; les quatre freres Adam, Joſeph, Théodore, & Philippe, prince & comtes de Batthyani, 200 ; le comte Jean de Palfi, 100 ; le comte Charles de Palfi ; le comte Léopold de Palfi, 50 ; le comte Jean d'Erdœdi, 50 ; l'archevêque de Colocza, 30 ; le grand-juge de la cour du royaume, 60 ; le maréchal comte de Nadaſti, 30 ; le comte de Batthyani, vice-préſident de la chambre des finances, avec ſes neveux, 20 ; le comte de Balaſſa, 30 ; le comte de Koller, 30 ; le comte de Graſſalkovics, 30 ; le comte de Keglevics avec ſon frere, 10 ; le comte de Forgatſch, 30 ; le lieutenant de Roi au tribunal de Peſt, 2 ; le comte Michel-Jean d'Altheim, 30 ; l'évêque de Nitrie ou Neutra, 100 ; l'évêque de Grand-Varadin, 100 ; l'évêque des Cinq-Egliſes, 100 ; le cardinal prince-primat, 100 ; l'évêque d'Agram ou de Zagrabie, 30 ; total, 2032 hommes montés & armés. Ces exemples ont été ſuivis de pluſieurs autres.

Le 6, S. E. Mgr. le comte Garampi,

nonce du St. Siége, a eu une audience de l'Impératrice, ainſi que Mr. le marquis de Vivalda, envoïé extraordinaire du Roi de Sardaigne, & Mr. le baron de Walmoden, envoïé extraordinaire de l'électorat de Hanovre. —— Le même jour vers les 8 heures du ſoir, S. A. R. Mgr. l'Archiduc Léopold, Grand-Duc de Toſcane, eſt heureuſement arrivé au château de Schœnbrunn, & y a été tendrement reçu par ſon auguſte Mere & Meſdames les Archiducheſſes ſes ſœurs —— Mr. de Petzold, miniſtre-réſident de l'Electeur de Saxe, qui avoit continué ſon ſéjour en cette ville, après le départ de l'envoïé comte de Hoym, a reçu le 7 ſes lettres de rappel. —— Le comte de Kollowrath, préſident de la chambre des finances, eſt parti le 11, de même que S. A. R. l'Archiduc Léopold, Grand-Duc de Toſcane, pour ſe rendre à l'armée de Boheme auprès de S. M. I. —— Le 17, Mr. le comte Urſin de Roſenberg, grand-chambellan de L. M. I. &c, partit d'ici pour Schottwien, où Son Exc. eut l'honneur de complimenter, au nom de l'Impératrice-Reine, S. Alt. R. Madame l'Archiducheſſe Grande-Ducheſſe de Toſcane, qui y arriva le même jour, accompagnée de LL. EE. M. le comte de Thun, grand-maître de la cour de Toſcane, & de Mad. la comteſſe de Colloredo, née comteſſe de Wurbna & de Freudenthal, épouſe de S. E. Mr. le comte François de Colloredo, gouverneur de L. A. R. les jeunes Archiducs. Le lendemain, Mad. la Grande-

Ducheſſe pourſuivit ſa route juſqu'au château de Laxembourg, & de-là ſe rendit à Schœnbrunn, où l'Impératrice-Reine ainſi que Meſdames les Archiducheſſes reçurent cette Princeſſe avec des marques de la plus grande joie & tendreſſe.

Dans la nuit du 14 de ce mois le Roi de Pruſſe quitta entierement les contrées qu'il avoit occupées juſqu'ici : ſa retraite ſe fit de tous côtés avec tant de vîteſſe, que nos troupes n'ont pu atteindre que ſon arriere-garde : toute l'artillerie & tous les bagages ennemis avoient été tranſportés la veille ; & le terrein ſe trouvoit ſi entrecoupé de ravins, que les chemins étoient devenus preſque impraticables dans ce tems extrémement humide. Malgré tant de difficultés, le colonel de Klebeck, à la tête des Warasdins-Criſiens, & le général de Blankenſtein ont eu le bonheur de joindre l'ennemi du côté des hautes montagnes près de Johannesbad: c'eſt delà que le premier de ces officiers a continué pendant trois heures à le pourſuivre. En cette occaſion, le régiment pruſſien de Schwarz, infanterie, faiſant l'arriere-garde, a été preſque totalement détruit à coups de fuſil, & diſperſé au point que pluſieurs pelotons de ſoldats, au nombre d'une vingtaine, ſe ſont mis à genoux pour demander quartier, ſe diſant déſerteurs; mais on les a renvoiés. Ce jour-là, le ſeul bataillon des Warasdins-Criſiens a tiré 19000 coups de fuſil. Le lieutenant-colonel de Knéſevich a pris 25 chevaux de bagage ſur l'ennemi. Les

villages, où les Pruſſiens étoient campés, ſont horriblement dévaſtés : les maiſons ſont découvertes; & le reſte eſt ruiné. On a trouvé au-delà de 80 chevaux crevés à la prairie près de Wildſchütz, où l'artillerie pruſſienne étoit placée, ainſi que ſur le chemin voiſin : il y en avoit de même un grand nombre dans toutes les autres parties du camp que l'ennemi vient de quitter. Cette retraite inattendue où les Pruſſiens ont perdu preſque tous leurs chevaux d'artillerie, ſont des coups de maître qui font autant d'honneur à l'étendue des connoiſſances militaires, qu'aux profondes lumieres de Mr. le maréchal comte de Laſcy, qui nous a procuré ces avantages par la poſition qu'il avoit fait prendre à notre armée principale avec tant de circonſpection.

Par l'habileté avec laquelle Mr. le maréchal baron de Laudon a ſû conſtamment demeurer maître de la riviere d'Iſer, le Prince Henri a auſſi échoué dans tous ſes projets, & s'eſt vû également obligé à la retraite. Ce Prince, pour maſquer ſon deſſein, fit jetter le 21 un pont ſur l'Egra. Deux régimens couvroient ce travail, qui fut incommodé par un bataillon de Croates aïant avec eux deux canons. Quoique les ennemis euſſent forcé les païſans de ſe mettre devant eux, les Croates réuſſirent néanmoins à repouſſer l'ennemi & à ruiner le pont. L'affaire fût très-vive de part & d'autre. Le 22 ſur le ſoir, l'armée ſe retira derriere Lowoſitz. Le Prince Henri eut l'idée de faire éclairer les

deux côtés de ſes colonnes par 6000 païſans portant des lanternes & des flambeaux, pour éviter la déſertion. Le 23, l'armée continua ſa retraite à la faveur d'un fort brouillard, en deux colonnes, dont l'une prit ſur Auſſig & l'autre par Tœplitz vers la Saxe.

Il arrive encore tous les jours beaucoup de déſerteurs pruſſiens, dont l'état pitoïable & les plaintes unanimes confirment de plus en plus la miſere qui regne parmi les troupes ennemies. —— On commence à ſe tranquilliſer entierement touchant les troupes aſſemblées dans l'électorat d'Hannovre; on aſsûre qu'elles ne ſont miſes ſur pied que pour faciliter un envoi en Amérique d'un certain nombre de troupes de la Grande-Bretagne qu'on y remplacera par les troupes de cet électorat.

DRESDE (*le 20 Septembre.*) La cour vient de publier un manifeſte ſous le titre *d'expoſé des droits fondés de S. A. l'Electeur de Saxe, ſur la ſucceſſion allodiale de Baviere, avec les pieces juſtificatives* : cet écrit remplit 17 feuilles & demie d'impreſſion, & contient trente-trois pieces juſtificatives. On examine quatre points dans cet ouvrage. 1°. Si le fief doit être ſéparé de l'aleu. 2°. En quoi l'aleu de Baviere conſiſte proprement. 3°. Qui doit être regardé comme le véritable héritier allodial, parmi les deſcendans en ligne féminine. 4°. Quelles meſures doivent être priſes pour faire valoir les droits des héritiers allodiaux. Mais depuis qu'on ſait que l'Impératrice-Reine a offert d'abandonner

donner tout ce qu'elle a occupé en Baviere, on ne voit pas à quoi peut tendre l'écrit publié par notre cour.

Il paroit auſſi que les dépenſes faites à l'occaſion de la guerre vont influer beaucoup ſur le crédit public. Il vient d'être proclamé un avis, donné le 15 de ce mois, ſous l'approbation de l'Electeur, par l'Ordre équeſtre & les villes, formant les états de Saxe : il porte en ſubſtance, " que les „ états de l'électorat de Saxe ont rempli juſ„ qu'à préſent, avec la fidélité la plus ſcru„ puleuſe, tous les arrangemens pris à l'égard „ de la caiſſe de la Steuer, nonobſtant tous „ les accidens malheureux, qui leur ſont „ arrivés; mais qu'aujourd'hui la guerre, qui „ vient d'éclater, les oblige, pour mainte„ nir le bon-ordre dans les finances & le „ crédit même de la Steuer, de ſuſpendre „ le rembourſement des capitaux, qui ſe „ faiſoit annuellement par la voïe du ſort; „ laquelle ſuſpenſion auroit lieu depuis la „ foire de St. Michel juſqu'à la fin de la „ guerre : que néanmoins les intérêts con„ tinueroient d'être païés avec l'exactitude „ accoutumée, les revenus publics de l'élec„ torat reſtant affectés pour cet objet ".

BERLIN (*le 25 Septembre.*) La Reine, revenue le 16 de ce mois de ſon château de Schœnhauſen au palais de cette ville, pour y paſſer l'hiver, dîna le même jour chez la Princeſſe-douairiere de Pruſſe, ſa ſœur. — Les barons von der Schulenbourg & de Heinitz, miniſtres d'état & des finances, ſont de

de retour ici de Dreſde, où l'on croit qu'ils ont été chargés d'une commiſſion relative à la conjoncture préſente. —— Le marquis de Pons, ambaſſadeur de la cour de France, eſt arrivé ici de Paris; & Mr. de Smirnoff, conſeiller de légation de la cour de Ruſſie à celle de Saxe, eſt auſſi arrivé de Dreſde en cette capitale.

On a appris avec étonnement que le Roi ſe retiroit de la Boheme, & que l'armée avoit bien de la peine à vaincre les difficultés des chemins que les longues pluies ont rendu preſqu'impraticables. Le 16 Septembre un détachement conſidérable de l'ennemi vint reconnoître les corps du Prince de Pruſſe, & du général-major de Keller: ce dernier étoit poſté avec deux bataillons d'infanterie, deux régimens de dragons & un eſcadron des huſſards de Roſenbuſch ſur des hauteurs près de Hohenbruck, ce qui donna lieu à des canonnades de part & d'autre; celle de l'ennemi n'eut point d'effet. On envoïa le reſte de notre boulangerie à Landshut: le gros canon & le lazareth de campagne furent tranſportés à Schatzlar, eſcortés par ſix bataillons aux ordres du général Braun. Sa Maj. le Roi fit auſſi marcher la brigade du général-major de Schwartz, pour prendre poſte près de Trautenbach. Le 17, le Roi fit paſſer l'Aupa à tout le gros canon & aux bagages, pour que l'armée n'en fût point embarraſſée dans ſa marche. On fit occuper quatre hauteurs ſur la rive droite de l'Aupa, la premiere par le bataillon de Stutterheim, la deuxieme & la

troiſieme par le régiment de Zaremba & la quatrieme par le deuxieme bataillon de Tauenzien. Le 18, l'armée paſſa l'Aupa pour aller camper ſur les hauteurs de Trautenbach. A la pointe du jour on abattit les tentes & on les renvoïa ſur des ponts jettés à cet effet ſur l'Aupa.

L'armée ſe mit ſous les armes & tous nos dragons ſe rangerent en ordre de bataille derriere l'infanterie; le corps du général-major de Keller, qui étoit poſté ſur les hauteurs de Weigelsdorff, marcha d'abord pour aller remplir le vuide que la brigade de Schwartz avoit laiſſé dans la premiere ligne : le corps de Son Alt. R. le Prince de Pruſſe deſcendit le Galgenberg, pour ſe joindre à l'armée du Roi. C'eſt dans cette poſition qu'on s'arrêta quelque-tems pour voir ſi l'envie prendroit à l'ennemi de tenter quelque coup ſur notre arriere-garde, commandée par le Prince Frederic de Brunſwick & formée par la brigade de Zaremba, par 200 huſſards & 100 chaſſeurs. Comme il ne parut que quelques huſſards ennemis, Sa Maj. le Roi ordonna à la cavalerie de paſſer l'Aupa dans une plaine préparée à cet effet. Le corps de réſerve qui faiſoit partie de la deuxieme ligne, ſe mit auſſi en marche pour paſſer l'Aupa près d'un moulin ſur des ponts où devoit traverſer toute l'armée. Le corps de réſerve fut ſuivi immédiatement de toute l'armée, qui deſcendit ſur la gauche, ainſi que l'arriere-garde aux ordres du Prince Frederic de Brunſwick. L'armée aïant paſſé l'Aupa dans cet ordre,

on abattit les ponts, & l'artillerie qui étoit postée sur les hauteurs qui bordent la droite de cette riviere, tint l'ennemi en respect, si bien qu'il n'osa se montrer que de loin. Comme à mesure que l'armée avançoit, il falloit dégarnir les hauteurs, quelques Croates & chasseurs se glisserent derriere les bois que l'armée avoit à traverser; ils nous tuerent quatre hommes & blesserent, quoique légerement, le lieutenant colonel de Sydow du régiment de Renzel. On les chassa bientôt, & l'armée alla dans la plus grande tranquillité occuper son camp.

Le corps du Prince héréditaire de Brunswick, qui quittoit en même-tems le camp qu'il avoit formé sur les hauteurs près de Jung Buchen, pour en aller occuper un autre sur le Rehorn, & former par cette position l'aîle droite de l'armée du Roi, passa l'Aupa sur les ponts jettés près de l'église d'Altstadt: l'ennemi ne poursuivant ce corps que foiblement, sa marche se fit assez tranquillement.

Il paroit par le journal de l'armée du Prince Henri, que Son Alt. R. se dispose également à évacuer la Boheme, & que son avantgarde a même déja paru en Lusace. Ce n'est même pas sans beaucoup de peine & de danger que cette fâcheuse opération se fait. "La pluie, est-il dit, n'aïant pas discontinué pendant toutes ces marches, elle avoit tellement détruit les chemins qu'ils devenoient presque impraticables pour le train qui devoit

voit paſſer à Auſſig, & on eut lieu de craindre que l'ennemi ne formât quelque entrepriſe ſur ce convoi, arrêté entre Wernſtadel & Mertendorff. Son Alt. R., pour lui donner le tems de continuer ſa marche, & le protéger contre les tentatives de l'ennemi, fit reſter l'arriere-garde à Liebſchutz, & envoïa à Wernſtadel le général Belling avec ſon régiment, le bataillon de Stieglitz, & le régiment franc de Hordt. Mais comme il y avoit plus de 400 chariots embourbés au-delà de Wernſtadel dans les défilés, le général Belling s'avança juſqu'à Mertendorff pour couvrir la queue du train, & envoïa de fortes patrouilles du côté de Neuſtadel & de Bœhmiſch-Leipa, pour écarter celles de l'ennemi. Le général Mœllendorff s'approcha de Graben avec quelques bataillons & quelques eſcadrons pour couvrir le flanc du général Belling; & le colonel comte de Henckel occupa les hauteurs de Kuttendorff avec le régiment de Steinwehr, le bataillon d'Owſtin & 200 huſſards, tant pour aſſûrer la retraite du général Mœllendorff, que pour obſerver l'ennemi à Melnick & entretenir la communication avec Leutmeritz. Afin de couvrir d'autant mieux la marche de l'artillerie, le lieutenant-général comte d'Anhalt paſſa l'Elbe avec le régiment ſaxon le Coq & ſe poſta ſur la hauteur de Saubornitz; & pour aider les chariots à ſe tirer des mauvais chemins, on envoïa au-delà de l'Elbe quelques centaines de chevaux tant des troupes ſaxonnes que de notre cavalerie; on réuſſit par-là à faire parvenir

quelques centaines de chariots ſur la hauteur de Wernſtadel; mais les chevaux de ceux qui reſtoient encore à tranſporter, étant trop harraſſés, on fut obligé de faire traîner ces chariots à force de bras ſur la hauteur. Malgré tous ces ſoins environ 80 chariots endommagés ou manquant de chevaux, étant reſtés près de Mertendorff, on prit le parti de les ruiner ou de les brûler, ne pouvant les faire aller plus loin. Tous ceux qui purent atteindre la hauteur de Wernſtadel y furent raſſemblés le 14 & continuerent le 15 leur route pour Saubronitz, nonobſtant les difficultés des chemins. Le général Mœllendorff occupa alors les hauteurs de Kuttendorff avec l'arriere-garde & y reſta juſqu'à ce que le train eût entierement paſſé l'Elbe; le général Belling l'aïant couvert juſqu'au 17 que tout fut rendu de l'autre côté du fleuve; il paſſa à Auſſig & le général Mœllendorff à Leutmeritz, ſans que l'ennemi ait pu s'emparer d'un ſeul chariot, ou entamer notre arriere-garde. Rien ne reſtant de l'autre côté de l'Elbe, on fit ſauter le 18 au matin cinq angles ſaillans de la tête du pont de Leutmeritz. Les paliſſades, abatis & faſcines furent brûlés, les parapets comblés & toutes les défenſes du pont entierement abattues. Le corps du lieutenant-général prince de Bernbourg, qui de Mertendorff & de Habendorff s'étoit approché de la Luſace-ſupérieure, dans le tems que Son Alt. R. quitta le camp de Nimes, parvint le 13, malgré les mauvais chemins, ſur

la hauteur d'Eckartzberg, près de Zittau. L'ennemi l'a fait ſuivre par quelques détachemens „.

THORN (*le 24 Septembre.*) Avant-hier après-midi nous vîmes arriver ici Leurs A. R. l'Electeur de Treves avec la Princeſſe Cunegonde, ſa ſœur. Le lendemain, jour de l'inauguration de cette dernière, en qualité de notre Princeſſe Abbeſſe, fut des plus brillans, tant par l'affluence du monde, qui vint de toutes parts pour voir cette ſolemnité, que par la beauté des décorations, qu'on avoit préparées à grands fraix pour la reception de cette auguſte Princeſſe. L'illuſtre Chapitre ſur tout s'y eſt diſtingué par un arc-de-triomphe, qu'il a fait élever à ſes dépens, & qui avoit 70 pieds de hauteur. Le ſoir, tout le bourg fut illuminé; & il y eut un feu d'artifice que Leurs Alt. R. virent du jardin de Mr. le chanoine Cloſſet.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le 30 Septembre.*) Le 16, le Roi étant en ſon conſeil, rendit une ordonnance qui régle la diſtribution des priſes qui ſe feront ſur les ennemis, tant par les vaiſſeaux du Roi que par ceux des particuliers. Le nombre de ces derniers, qui ſont actuellement en mer ou prêts à partir, eſt de 60, des ſeuls ports d'Angleterre. Ils ont déja fait un grand nombre de captures ſur les François & les Américains, dont la plupart ont été examinées par le juge de l'amirauté & déclarées légitimes; mais les armateurs de Jerſey & Guerneſey l'emportent ſur tous les autres; ils ont déja enlevé plus de 50 bâtimens ennemis. On arme en courſe

dans plusieurs ports d'Ecosse & d'Irlande, & nos vaisseaux de guerre en escortant les navires marchands, ont aussi enlevé plusieurs bâtimens françois & américains. La cour a reçu des nouvelles qui la tranquillisent beaucoup sur l'état de ces deux roïaumes : les troupes réglées, les nouvelles levées & la milice sont si judicieusement placées sur terre, & les vaisseaux de guerre si bien répartis sur les côtes, qu'on n'a plus rien à craindre; les ennemis, quels qu'ils fussent, auroient bien de la peine à débarquer dans la moindre partie de ces deux roïaumes, sans y trouver une résistance qui les obligeroit bientôt à abandonner leur entreprise.

C'est au 26 Novembre prochain qu'est fixée la convocation du parlement de ce roïaume, & au 3 du même mois celle du parlement d'Irlande. Il s'agira de proposer à ces deux assemblées de prendre leurs mesures pour procurer des subsides extraordinaires de la maniere la moins onéreuse au peuple, afin de mettre le Roi en état de continuer la guerre avec vigueur. —— Divers bâtimens neutres qui avoient été enlevés & amenés dans nos ports par nos armateurs, sous prétexte que leurs chargemens étoient destinés pour les ennemis de la couronne, viennent d'être restitués aux propriétaires par décrets de notre tribunal d'amirauté, sur des preuves authentiques que leurs bâtimens & leurs cargaisons n'appartenoient & n'étoient destinés ni pour les François, ni pour les Américains. Plusieurs de ces bâtimens

ſont libres de ſortir de nos ports, pour continuer leur voïage; mais ils attendent qu'ils ſoient dédommagés de leur détention illicite.

Pluſieurs de nos politiques regardent la continuation de la guerre contre la France & les Américains comme inévitable. Nos appréhenſions là-deſſus redoublent depuis quelques jours : on nous a fait entendre que l'Eſpagne voïant que ſes bons offices ſont inutiles pour réconcilier les François avec nous, a pris la réſolution de reconnoître l'indépendance de nos colonies d'Amérique; que le marquis d'Almodavar, ambaſſadeur de Sa Maj. Catholique en cette cour, fera dans peu de jours une déclaration de cette nature à notre miniſtere, d'où il réſulteroit que nous ne pourrions en honneur nous diſpenſer d'en uſer à cet égard de la même maniere qu'elle a fait envers la France, & par ce moïen l'Angleterre auroit une guerre à ſoutenir contre la Maiſon de Bourbon auſſi-bien que contre les Américains. Cependant nos miniſtres & leurs ſuppots rejettent hautement cette nouvelle, qu'ils regardent comme un bruit populaire, & ils continuent de déclarer que l'Eſpagne perſiſte encore dans ſes diſpoſitions amicales pour l'Angleterre. Notre cour a fait reſtituer aux Eſpagnols beaucoup d'effets qui ont été trouvés ſur des bâtimens françois pris par nos vaiſſeaux de guerre & nos corſaires; & le 25 elle a envoïé au comte de Grantham, notre ambaſſadeur à Madrid, des dépêches relatives aux objets dont nous venons de faire mention.

Nous n'avons juſqu'à préſent aucune nouvelle intéreſſante de la flotte de l'amiral Keppel, qui ſelon les derniers avis croiſoit en diviſions le long de la côte occidentale de France avec des frégates détachées en différentes latitudes pour découvrir la flotte de Breſt. Suivant le rapport de quelques patrons de navires marchands, on l'a vûe à la hauteur du cap Finiſtere, où on s'imagine qu'elle attendoit la jonction de quelque renfort venant de Rochefort ou de Toulon, ou qu'elle devoit être jointe par la flotte eſpagnole de Cadix. D'autres diſent qu'on l'a vûe rentrer à Breſt; mais tous ces bruits ſont incertains. Quoiqu'il en ſoit, il y a encore pluſieurs vaiſſeaux de guerre preſque prêts pour aller renforcer la flotte de l'amiral Keppel, s'il en eſt beſoin. En attendant, on croit qu'il ſera obligé de rentrer bientôt dans nos ports, pour radouber pluſieurs de ſes vaiſſeaux. On aſsûre que notre frégate de guerre le Renard a été emmenée à Breſt par une frégate françoiſe ſupérieure en forces. —— On ne reçoit depuis longtems aucune nouvelle de nos flottes & de nos armées qui ſont en Amérique, ce qui impatiente beaucoup les curieux.

FRANCE.

Paris (*le* 30 *Septembre.*) Il paroit depuis peu des lettres-patentes du Roi qui réglent la maniere dont les arrêts, ſentences, jugemens & contraintes doivent être mi-

à exécution contre l'adjudicataire des fermes générales, ou ſes cautions. Ce ſont les mêmes diſpoſitions que celles de l'arrêt du 6 Décembre 1757; on y a ajouté cette clauſe: tous huiſſiers & porteurs d'arrêts, ſentences, &c. pour affaires nées dans le reſſort de la cour des aides de Paris, ne pourront les mettre à exécution contre l'adjudicataire des fermes, qu'après avoir remis les pieces ſoit à Paris entre les mains du receveur général des fermes, ſoit dans la province en celles du directeur dans le département duquel leſdites affaires auront eu lieu; & ce au choix deſdits porteurs d'actes. —— Arrêt du conſeil d'état du Roi qui ordonne que les gendarmes & les mouſquetaires qui ont obtenu avant & depuis leur ſuppreſſion des lettres de vétérance, jouiront & leurs veuves, pendant leur viduité, de l'exemption du droit de franc-fief. —— Lettres-patentes qui autoriſent le Mont de Piété à faire un emprunt ſur l'hypoteque des revenus & droits de l'hôpital-général, données à Verſailles le 7 Août 1778. —— Arrêt du conſeil d'état du Roi du 16 Septembre 1777, qui renouvelle les diſpoſitions des anciennes ordonnances, & fait défenſes de planter & cultiver du tabac dans les forêts du Roi, dans les bois des ſeigneurs, des particuliers, des communautés, tant ſéculieres que régulieres, qui ſont ſituées dans l'étendue de la vente excluſive, ou dans les trois lieues de ſes limites. —— Arrêt de la cour des aides du 7 Août 1778, qui déclare la bourſe des huiſſiers non ſaiſiſſable —— Un arrêt

du conſeil du 27 Août, porte réglement pour les marchandiſes provenant des priſes faites en mer ſur les ennemis de l'état; ce réglement renferme les formalités que les navires armés en courſe doivent obſerver, pour que les droits des fermes ne ſoient point fraudés, & fixe les cas d'exemption pour certaines denrées & marchandiſes. —— Arrêt du conſeil d'état du Roi, qui ordonne que les villes de Stenay, Rhétel & Mouzon ſeront compriſes dans l'arrondiſſement de la chambre ſyndicale de Rheims, du 28 Mai 1778. —— Il paroit une déclaration du Roi interprétative de l'édit d'Août 1777, concernant la juriſdiction préſidiale. —— La diſette des menues monnoies dans les païs de Béarn & de Navarre, mettant des entraves dans le commerce de ces provinces, a engagé Sa Majeſté à donner des lettres-patentes le 31 Juillet 1778, qui ordonnent une fabrication de trois cents mille marcs d'eſpeces de cuivre en la monnoie de Pau.

Le parlement a enregiſtré le même jour des lettres-patentes du Roi, données à Verſailles au mois d'Août, & *portant établiſſement d'une ſociété-roïale de médecine*. Dans le préambule de ces lettres patentes, qui contiennent 14 articles, Sa Maj. expoſe les motifs de l'inſtitution de cette ſociété, qui ſera chargée entr'autres de l'examen des remedes prétendus ſpécifiques ainſi que des eaux minérales & médicinales dans le roïaume. *Nous avons lieu*, dit le Roi, *d'eſpérer d'autant plus de fruits des obſervations des aſſemblées*

de cette ſociété, que, le poids de ſes travaux journaliers tombant ſur des membres, qui ſeront pour la plus grande partie docteurs de la faculté de médecine établie en notre bonne ville de Paris, ils ſeront à la ſource des lumieres de cette école ſavante, à laquelle ils ſe feront honneur de porter les réſultats de leurs réflexions particulieres, afin de s'éclairer à leur tour, & de diriger avec plus d'aſſûrance la marche de leurs recherches & de leurs obſervations. La ſociété, préſidée à perpétuité par le premier-médecin du Roi, ſera compoſée de trente aſſociés ordinaires, tous docteurs en médecine, réſidans à Paris, & dont vingt ſeront toujours choiſis dans la faculté de Paris; de 60 aſſociés regnicoles domiciliés dans les provinces, & d'un nombre égal d'aſſociés étrangers, outre les correſpondans. Le tableau de tous ces membres eſt annexé aux lettres-patentes; on y voit le nom de Mr. Franklin, qui paroit vouloir être de toutes les affaires un peu reſplandiſſantes, & ſe faire la réputation d'homme univerſel, qu'on dit lui avoir été léguée par Mr. de V, lors de la bénédiction qu'il en a reçue avec autant d'humilité que d'édification.

Mgr. le duc de Chartres eſt arrivé ici lundi, 21 de ce mois, au matin, de retour de Breſt. L'on a appris par ce Prince, que l'armée navale aux ordres du comte d'Orvilliers y étoit rentrée le 18 Septembre. Ce commandant n'a pas voulu courir inutilement le riſque de voir la belle flotte du Roi endom-

magé

magée par des coups de vent, que l'équinoxe ne manque jamais d'occaſionner dans les parages qu'elle tenoit. C'étoit un vent d'eſt qui l'avoit contrainte de courir au cap Finiſterre, & de reſter quelque tems ſur la côte d'Eſpagne.

Il n'y a pas eu d'autre action que celle de la frégate la Junon, de 34 canons, montée par le vicomte de Beaumont, contre la frégate angloiſe le Fox (ou le Renard) de 28 canons, attachée à l'eſcadre de l'amiral Harland, qui formoit l'avant-garde de la flotte angloiſe. La Junon s'en eſt emparée, après l'avoir raſée comme un ponton. Cette frégate angloiſe eſt la même qui fut priſe l'année derniere par les Américains ſur les bancs de Terre-neuve, & repriſe enſuite par le capitaine Collier: elle étoit commandée alors par le Sr. Fotheringham. Le capitaine Windſor, qui la montoit à préſent, s'eſt fait beaucoup d'honneur par la bravoure avec laquelle il s'eſt défendu: il a perdu dans le combat une bonne partie de ſon équipage, & il a eu lui-même le bras caſſé. Dès qu'il fut arrivé à Breſt, on le tranſporta chez Mr. de la Porte, intendant de la marine, où l'on s'empreſſe de lui donner tous les ſecours, dont il peut avoir beſoin. Nos vaiſſeaux ont fait deux autres priſes de moindre importance: l'une eſt une goëlette de 14, l'autre un corſaire de 18 canons.

Le chevalier de Fabry continue de croiſer dans la Méditerranée. L'on dit que quelques frégates de ſon eſcadre tiennent blo-

qués

qués dans le port de Livourne divers navires anglois richement chargés. La cour n'a encore reçu juſqu'à ce jour aucune nouvelle directe du vice-amiral comte d'Eſtaing; & l'on aſsûre que cet officier-général a dit avant ſon départ de Toulon, qu'on n'auroit des nouvelles de lui que lorſque ſon expédition auroit réuſſi, ou manqué.

Une lettre du Havre nous apprend, que le navire le Ruſé, armé en courſe, étant ſorti de ce port le 17 à 7 heures du matin avoit rencontré à 10 heures une frégate angloiſe, venant de Madras. Comme ſon capitaine ignoroit que les hoſtilités avoient été ouvertement commencées ſur mer, celui du Ruſé s'en empara ſans combat: elle étoit de 20 canons; mais, afin d'y mettre une plus forte cargaiſon, ſon artillerie avoit été réduite à 6 pieces; ce qui faiſoit eſtimer cette priſe à deux millions, d'autant plus que la guerre augmentera le prix des marchandiſes de l'Inde.

Les officiers de la légion que commande Mr. le duc de Lauzun ſont tous nommés; elle ſera à-peu-près complette de ſoldats le mois prochain, & ſe rendra à l'iſle de Rhé, pour y attendre ſon départ qui aura lieu dans le courant de Novembre. Ce corps eſt dénommé *volontaires étrangers* pour ſervir où Sa Majeſté voudra; il eſt compoſé de huſſards, de grenadiers, de chaſſeurs, d'infanterie, d'artillerie &. d'ouvriers.

Notre cour a été informée par ſon miniſtre à Rome, que dix-ſept des évêques de France

ont écrit ſecrétement au Pape, à l'effet de lui propoſer d'arrêter les progrès de l'incrédulité, & la circulation des livres impies, & pour ſe plaindre de ce que depuis quelque-tems l'impiété marche à tête levée, ſans qu'il ſoit, pour ainſi dire, permis de s'oppoſer à ſes dégats. Les dix-ſept prélats réclament à cette fin le zele & l'autorité du Pontife, & ſon interceſſion près des cours catholiques.

PAYS-BAS.

BRUXELLES (*le* 4 *Octobre.*) Un détachement de mille hommes tant infanterie que cavalerie, de notre garniſon, doit partir demain d'ici ſous les ordres du major de Bleckem du régiment de Murray, pour aller renforcer les troupes qui ſe ſont rendues de ces Provinces à l'armée en Boheme, où il conduit auſſi 18 charrettes chargées d'argent blanc.

Les états des Païs-Bas autrichiens ont accordé à Sa Maj. Imp. & R. Ap. un don gratuit d'une ſomme conſidérable, pour la ſoutenir dans la guerre préſente; & en conſéquence Sa Maj. Imp. & R. leur a permis de négocier cette ſomme à quatre pour cent courant de Brabant, ſous l'hypothéque de tous les revenus de ces Provinces.

Dans le dernier Journal, p. 159, l. 7. 7 *vol.* liſez 4. vol. — P. 188, l. 1. & 7. mezaline, liſez *mezanine.*

TABLE.

TURQUIE.	*Conſtantinople.*	265
RUSSIE.	*Pétersbourg.*	269
POLOGNE.	*Varſovie.*	270
ESPAGNE.	*Madrid.*	272
	Cadix.	274
	Gibraltar.	275
PORTUGAL.	*Liſbonne.*	276
SUEDE.	*Stockholm.*	277
DANNEMARCK.	*Coppenhague.*	279
ITALIE.	*Rome.*	280
	Naples.	281
	Florence.	282
	Turin.	283
	Livourne.	283
ALLEMAGNE.	*Ratiſbonne.*	284
	Vienne.	290
	Dreſde.	295
	Berlin.	296
	Thorn.	302
ANGLETERRE.	*Londres.*	302
FRANCE.	*Paris.*	305
PAYS-BAS.	*Bruxelles.*	311